



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne-Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, Mme Sylvie MANTION, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadine PASQUET, M. Kevin PARRA RAMIREZ, Mme Nadia REHRIS, M. Alain LIPIETZ, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antoin COIS, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, M. Alain MILLE, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Fadma OUCHARD, M. BACHELET,

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme GANDAIS	représentée par M. DUBOC
M. SOFI	représenté par M. SAADI
Mme TAILLE-POLIAN	représentée par M. MEYNE
M. BOUNEGTA	représenté par M. MILLE
M. TOUNKARA	représenté par Mme OUCHARD
M. LAFON	représenté par Mme LAMBILLIOTTE

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Dalila BAKOUR
Mme Valérie ARLE
M. Marc BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur OUAHRANI a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

0-2

Ordre du jour

Compte-rendu de la séance précédente.....	7
Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	7
1. Rapport n° 2-2373 : Convention de mise à disposition de toiture pour la pose et l'exploitation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque sur les toitures de l'école Henri Wallon	23
2. Rapport n° 2-2372 : Convention de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures de l'école Henri Wallon	23
3. Rapport n° 2-2328 : Modification n°3 du PLU - Bilan des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la mise à disposition du public, avis de la Commune avant approbation par le Conseil Territorial	25
4. Rapport n° 0-2420 : Avis sur le projet de SDRIF-E.....	25
5. Rapport n° 2-2304 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Villejuif et l'Office Public de l'Habitat Valdevy.....	29
6. Rapport n° 4-2365 : Avenant n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville..	30
7. Rapport n° 2-2369 : Approbation du principe au passage à la gestion en flux des droits de réservations de logement.....	31
8. Rapport n° 2-2370 : Avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.....	32
9. Rapport n° 2-2375 : Convention d'accès aux données d'occupation du parc social du bailleur Seqens ..	32
10. Rapport n° 4-2322 : Démolition de la propriété située 64 rue René Hamon à Villejuif : Autorisation de signature de la demande de permis de démolir	32
11. Rapport n° 4-2321 : Démolition de la propriété située 70 rue Henri Barbusse à Villejuif : Autorisation de signature de la demande de permis de démolir	32
12. Rapport n° 4-2374 : Création de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre.....	33
13. Rapport n° 1-2356 : Budget principal de la Ville - Vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2023.....	34
14. Rapport n° 1-2346 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2024 - Budget principal de la Ville	36
15. Rapport n° 1-2347 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 pour le budget principal de la Ville et son budget annexe FLOBAIL	37
16. Rapport n° 1-2357 : Adoption du règlement budgétaire, comptable et financier.....	38
17. Rapport n° 1-2324 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide aux projets.....	39
18. Rapport n° 3-2351 : Ajustement des critères de subvention pour les clubs sportifs	39
19. Rapport n° 3-2353 : Approbation des avances de subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison 2023/2024	40
20. Rapport n° 3-2419 : Attribution de subventions aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2022/2023	40
21. Rapport n° 3-2350 : Versement d'une subvention pour le soutien aux championnats de France hors OMS 2023- Association ASV ELITE.....	40
22. Rapport n° 3-2366 : Convention de partenariat avec l'Établissement public territorial - Atelier d'écriture RAP.....	41

23. Rapport n° 3-2342 : Approbation du prêt de la brodeuse numérique par le département du Val-de-Marne	41
24. Rapport n° 3-2335 : Adhésion à l'association Maison de Banlieue et de l'Architecture	41
25. Rapport n° 3-2264 : Approbation du versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la ville suite à l'appel à projets rentrée septembre 2023	42
26. Rapport n° 3-2341: Convention d'objectifs et de financement n°202300068 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif relative à la réalisation et au suivi des projets du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP)	43
27. Rapport n° 3-2377: Convention d'Objectifs et de Financement n°202300608- Fonds National Parentalité Volet 3 - Aide au fonctionnement.....	43
28. Rapport n° 4-2216 : Mise en place de séances Ciné Relax	43
29. Rapport n° 4-2331 : Adhésion à l'expérimentation « Equip'Addict Développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales addictions »	44
30. Rapport n° 4-2332 : Conventions pour la mise en oeuvre de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) pour tous les collégiens d'Île-de-France, scolarisés en classe de 5ème, âgés de 11 à 14 ans.....	44
31. Rapport n° 2-2308 : Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical des commerces, accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024 et en application de la loi « Macron ».....	46
32. Rapport n° 4-2136 : Rapport d'activité 2022-2023 de la SEMHACH	46
33. Rapport n° 1-2362 : Créations de postes.....	47
34. Rapport n° 0-2343 : Élection des élues représentant la ville au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).....	48
35. Rapport n° 0-2417 : Modification de la composition des commissions municipales	49
36. Rapport n° 0-2425 : Modification des représentant.es du Conseil Municipal à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	50
37. Rapport n° 0-2429 : Modification des représentant.es du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).....	50
38. Rapport n° 0-2428 : Désignation d'un nouveau conseiller municipal dit « correspondant défense » chargé des questions de défense.....	50
39. Rapport n° 0-2427 : Modification des représentants.es de la commune siégeant au sein du Comité Syndical du Syndicat d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF94)	50
40. Rapport n° 0-2430 : Modification des représentants de la commune siégeant au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).....	51
41. Rapport n° 0-2431 : Modification des représentants.es de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).....	51
42. Rapport n° 0-2424 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des représentants du Conseil municipal de Villejuif - MGP	51
43. Rapport n° 0-2423 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Modification des représentants du Conseil municipal de Villejuif - Établissement public territorial Grand Orly Seine-Bièvre.....	51
44. Rapport n° 0-2434 : Désignation d'un.e nouveau.elle représentant.e pour siéger au sein de l'ASL Paul Bert.....	52
45. Rapport n° 0-2376 : Vœu portant sur la situation au Proche-Orient	52

0-12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON.

La séance est ouverte à 17 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. OUAHRANI a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire

Avant de démarrer l'ordre du jour de ce Conseil municipal, je tenais à prendre quelques minutes pour clore, avec vous, la séquence de mi-mandat que nous venons de vivre. Au printemps 2023, une enquête quantitative a été menée auprès de 300 Villejuifoises et Villejuifois. Cette démarche participative vise à souligner les impacts de l'action que nous avons conduite jusqu'à présent, alors que nous sommes à mi-parcours.

Après une phase de bilan, l'action municipale que nous avons commencé à conduire recueille un taux de satisfaction de 62 %. Durant l'été, les élus, accompagnés d'agents municipaux, ont pris le temps d'aller à la rencontre des citoyens pour mener un travail plus qualitatif en ce qui concerne l'appréciation de notre politique. Je veux les remercier en public. A cette fin, sept réunions publiques ont eu lieu avant les vacances de la Toussaint et ont constitué une nouvelle fois une occasion d'entendre la parole citoyenne.

Enfin, le 16 novembre dernier, j'ai eu l'occasion de me pencher, avec une centaine d'agents municipaux, sur leur action au quotidien. In fine, 2 500 personnes, dont 700 à l'occasion des réunions publiques, auront contribué à la construction de ce premier bilan à mi-mandat. Nous nous situons au premier rang de la participation citoyenne concernant ce type d'initiative dans le département du Val-de-Marne. Nous pouvons, je pense, en être fiers.

Ces rencontres ont permis d'exprimer des motifs de satisfaction, mais également des remarques sur ce qui n'avance pas assez ou pas assez vite. Cette séquence est intervenue après près de trois années marquées par la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, la crise du pouvoir d'achat et la crise politique avec un profond et long conflit social national concernant les retraites, sans oublier les violences urbaines qui ont succédé à la mort tragique du jeune Nahel à Nanterre et, aujourd'hui, cette effroyable guerre au Proche-Orient, qui fera d'ailleurs l'objet d'un vœu municipal.

Ce mandat a également été marqué par une prise de conscience élargie de l'urgence climatique. Dès le mois de juillet 2020, nous avons fait de celle-ci l'une des priorités de notre action. Nous accélérons désormais.

Ces quarante mois concentrent, au fond, ce que toute la société génère de drames pour l'humanité. Pour chacun de ces sujets, ma conviction reste que la commune, en tant qu'espace politique de libre administration, demeure un échelon pertinent pour faire face aux crises, mais aussi et surtout pour faire émerger des axes de dépassement de ces dernières. Cette conviction s'est trouvée renforcée à chaque nouvel épisode.

Chacune de ces crises produit, de la part de notre municipalité, un état des lieux, des hypothèses de réponses et un arbitrage pour acter le changement. Depuis trois ans, notre ville est en mouvement tout en restant fidèle à son histoire forte. Elle essaie de se transformer profondément pour répondre aux préoccupations quotidiennes des Villejuifaises et des Villejuifois. Se transformer c'est renforcer le meilleur tout en essayant de répondre à de nouvelles problématiques. C'est donc une tension positive et permanente pour interroger le sens et le cours des choses.

C'est sur cette base que nous avons élaboré notre programme autour de trois piliers, qui sont autant de boussoles pour faire avancer Villejuif. Le premier d'entre eux est la solidarité, pour faire face à la crise du pouvoir d'achat et à la fracturation de la société. Viennent ensuite l'écologie pour affronter la crise écologique que nous connaissons et la citoyenneté, pour lutter contre la crise politique actuellement à l'œuvre.

Sur les 79 engagements que comprenait notre programme municipal, nous avons déjà lancé 64 de ces chantiers. C'est considérable. Par exemple, au titre de nos politiques en matière de solidarité, nous avons mis en place la gratuité des fournitures scolaires. 89 % des Villejuifois la trouvent utile et c'est, en particulier, l'opinion de 95 % des jeunes de moins de trente ans. Citons également la création d'un centre municipal de santé aux Esselières - une action plébiscitée par 95 % des Villejuifois. Mentionnons encore le projet de rénovation des quartiers Lebon-Lamartine ou Alexandre Dumas, les élèves de CM1 qui partent tous en classe de découverte, la mise en place du permis de louer ou la charte de la construction, qui permet de lutter contre la spéculation financière.

Dans le domaine de la transition écologique, je songe à la création des cours EVEIL, dont nous avons pu inaugurer, les deux dernières semaines, Joliot-Curie et Paul-Vaillant Couturier qui recueille un taux de satisfaction de 80 %, le lancement des travaux sur le boulevard Chastenet de Géry pour le retour du bus 131, la rénovation de nos parcs et l'ouverture de nouveaux espaces verts, le développement des mobilités douces, le soutien aux activités en lien avec l'économie sociale et solidaire, la promotion de la consommation locale et le développement de séjours au vert pour les enfants de nos familles. Je n'oublie pas l'achat, il y a quelques semaines, de la ferme biologique qui nous permet de nourrir correctement les 230 berceaux des crèches municipales et de fournir des paniers solidaires via les équipes dédiées à la cohésion sociale et les associations solidaires.

Nos choix intéressent de près de très nombreuses municipalités. Nous faisons, ainsi, rayonner la commune de Villejuif à travers la France. J'en veux pour preuve les débats, séminaires ou articles où nous sommes cités depuis plusieurs semaines.

Au chapitre de la citoyenneté, la création des conseils de quartier est plébiscitée à 95 %. Parmi les autres actions menées, citons la lutte contre la fracture numérique, la mise à disposition d'espaces pour les associations comme l'auberge culturelle Anne Sylvestre, les consultations sur les projets d'aménagement ou encore l'analyse des besoins sociaux, les appels à projets citoyens à l'occasion de « Villejuif respire ». Au printemps prochain, nous élaborerons également le premier budget participatif, associant les citoyens, autour de la thématique du développement durable.

En somme, l'équipe municipale s'est d'ores et déjà attelée à changer notre ville en mieux au cours des derniers mois. Elle s'est appuyée sur un service public communal qui a commencé à être restructuré, renforcé et développé. Nous devons le réinventer en permanence, comme toute chose

vivante. Les réunions publiques ont confirmé l'attente des habitants pour plus de proximité, de réactivité et d'efficacité.

Dans ce contexte, nous avons accueilli des dizaines de nouveaux agents dans les services municipaux depuis trois ans. Nous avons ouvert une mairie annexe dans le quartier Alexandre Dumas, plus de quarante ans après la dernière ouverture de ce type d'antenne et alors même que nous évoluons dans une société qui a tendance à privilégier la fermeture des services publics. Nous agissons donc à contre-courant de cette tendance lourde et nous assumons totalement ces choix politiques.

Nous favorisons le vivre ensemble grâce aux manifestations « Villejuif respire » ou encore celles qui sont organisées autour du 14 juillet, la fête de la Musique ou la Nuit Blanche. Ce vivre ensemble se traduit également par un meilleur accueil dans nos services municipaux. Ainsi, plus de 10 000 usagers supplémentaires ont franchi les portes de l'accueil central de l'Hôtel de Ville l'année dernière et la fréquentation de nos centres de loisirs a progressé de plus de 25 % depuis quinze mois. Le rapport à ce service public a évolué de façon significative dans la ville.

Il n'est pas question d'affirmer que nous avons réussi tout ce que nous avons entrepris et que nous pouvons lever le pied. Les crises que nous traversons sont intenses et se renforcent les unes les autres. Prenons l'exemple de la crise du logement. Depuis le début de notre mandat, le nombre de demandeurs de logement est passé, dans notre département, de 70 000 à 100 000 et cette tendance ira croissant compte tenu de l'ampleur de cette crise. Le budget que nous voterons pour l'année 2024 témoignera de notre engagement dans ce secteur clé.

L'année dernière, nous avons réorganisé l'équipe exécutive municipale. Je m'étais engagé à dresser le bilan de cette action après une année. Nous y sommes et j'observe avec satisfaction que les modifications que nous avons apportées nous permettent d'être plus efficaces au service du mandat qui nous a été confié.

En accord avec la majorité et avec les présidents de groupe, j'ai décidé de procéder à de nouvelles évolutions. Elles visent les élus qui n'étaient pas concernés par la réorganisation de 2022. Je n'ai pas souhaité faire ces annonces avant ce conseil municipal de façon à laisser rapporter les élus ayant porté les sujets qu'ils vont vous présenter parfois pendant de longs mois.

Ma première adjointe, Mme LEYDIER, continue d'être en charge de la participation citoyenne. Elle prendra également la responsabilité de l'aménagement urbain et de la ville de demain.

Monsieur CHASTAGNAC, mon deuxième adjoint, sera chargé des ressources et des relations humaines.

Monsieur LAFON, mon dixième adjoint, se voit confier l'administration générale, le développement des services publics et de la relation aux usagers.

Madame KACIMI, dix-septième adjointe, sera chargée des finances, de la ville connectée, de l'accessibilité et de la démocratie numérique.

Enfin, Monsieur COIS, seizième adjoint complète ses responsabilités. En plus du social et de la ville pour tous, il représentera la municipalité au sein du Conseil d'administration de Valdey en en

prenant la Vice-Présidence. Cette nomination ne sera pas effective à l'issue de ce Conseil municipal. Lors du prochain conseil de territoire, nous procéderons à sa nomination.

Compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire

Si vous n'avez pas de remarque, je vous invite à voter sur ce compte rendu.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

A ma connaissance, aucune question n'a été formulée à la suite de ces décisions.

Madame ESCLANGON

L'opposition tient à être informée des suites du dossier n°148.

Monsieur le Maire

Ce dossier renvoie à un dépôt de plainte. Il fera l'objet d'une décision de justice qui, comme tout acte de cette nature, sera publique.

DONT ACTE

1. Rapport n° 2-2355 : Autorisation de signature du protocole d'accord Ville - Seqens concernant le portage foncier et le développement d'un projet immobilier aux 16 et 18 boulevard Maxime Gorki

Monsieur le Maire

Cette opération fait partie d'un programme immobilier bien plus important évoqué dans les premières pages du rapport. Ce secteur se situe à proximité de voies de transport, comme la RD7, et se compose d'un bâti généralement assez ancien dans une zone résidentielle. Il constitue une barrière urbaine infranchissable car il est impossible, pour les habitants, de rejoindre Paris via la RD7.

Cette zone pâtit également d'un manque d'espaces verts. Nous travaillons sur l'implantation de pleine terre de façon à renforcer l'imperméabilité des sols et sur l'implantation de sentes piétonnes pour relier les différents quartiers entre eux et contribuer au développement des mobilités douces.

Une étude a permis d'arrêter les principales orientations de ce projet pour la ville. Depuis lors, nous procédons à différentes acquisitions pour redonner vie à ce triangle urbain. Sur cette parcelle, nous

collaborons avec deux promoteurs qui sont à la fois propriétaires et titulaires de permis de construire ayant été attribués lors de la mandature de mon prédécesseur.

Dans le cadre d'un urbanisme négocié, nous veillons à ce que ces acteurs intègrent les orientations de la municipalité en contrepartie du droit à construire qui leur a été accordé. Nous avons contacté le bailleur Seqens, qui joue un rôle important au niveau national et un peu moins au niveau local. Nous souhaitons en effet qu'il prenne toute sa part dans la réponse à apporter à la crise du logement à Villejuif en se portant acquéreur des deux zones développées par les promoteurs qui avaient été titrés. Pour le compte de la ville, il participera ainsi au remembrement de ce secteur Gorki. C'est donc ce protocole qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Madame ESCLANGON

Plusieurs points de cette délibération nous ont choqués. Tout d'abord, le prix de ce terrain, arrêté à 3,3 millions d'euros pour une emprise au sol de 800 m² située à une distance certaine des stations de métro. Je vous rappelle qu'au mois de juin, vous signiez une promesse de vente pour un terrain de 2 000 m² soit disant estimé par les Domaines à 2,4 millions d'euros. Il était situé au 79, avenue de Paris, au pied du métro Léo Lagrange.

Je ne comprends pas cet écart d'un million d'euros alors que le terrain de l'avenue de Paris occupe une plus grande superficie. J'y vois la preuve que l'estimation du mois de juin était bien en deçà de la réalité. Je souhaiterais que ce soit noté dans le compte-rendu.

Le second point, c'est le choix d'utiliser un bailleur social pour porter un terrain. Je comprends parfaitement votre volonté de conserver un terrain et de l'englober dans un périmètre global de rénovation urbaine. Mais pour ce faire, vous auriez pu faire appel à des établissements de portage, qui sont spécialisés dans ce type d'opération, et pas à un bailleur social. Vous auriez également pu investir pour acheter vous-même ce terrain.

Mais que vous utilisez pour cela les services d'un bailleur social comme Seqens nous laisse perplexe. Pourquoi ce bailleur accepterait-il de se démunir de 3,8 millions d'euros (avec les frais annexes) pendant cinq ans pour rendre service à la Ville de Villejuif ? Il existe donc forcément une contrepartie. Et même si nous pourrions admettre que cet acteur apprécie notre commune au point de lui faire ce cadeau, trouvez-vous normal qu'il immobilise un tel capital pendant cinq ans ? Nous connaissons les difficultés que rencontrent les bailleurs sociaux pour construire. Avec une telle somme, d'autres projets pourraient voir le jour dans d'autres lieux.

Même si un tel protocole est autorisé sur le plan juridique, nous nous y opposons pour des raisons morales. Nous sommes d'ailleurs étonnés que ce rôle nous soit finalement dévolu.

Enfin, le 3^e point, qui est Seqens. Comme ce bailleur semble devenir de plus en plus un interlocuteur privilégié, puisque vous souhaitez de plus en plus réduire le nombre de bailleurs sociaux sur la ville, et nous vous comprenons, nous trouvons qu'il est intéressant de se pencher sur cette société. Seqens est une filiale d'un mastodonte du logement social et intermédiaire, Action logement. Seqens est une société anonyme, avec des actionnaires, qui se porte bien. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros en 2022. Elle possède qui plus est un patrimoine immobilier conséquent dans toute l'Île-de-France, dont déjà plus de 500 logements à Villejuif.

Nous comprenons fort bien l'objectif de ce rapprochement. Avant vous, nous avons saisi l'intérêt de s'adosser à un bailleur social avec des reins solides, capable de réaliser des investissements importants afin qu'il puisse, au gré des projets, porter des terrains, construire et entretenir son parc social. Il est d'ailleurs curieux de se rappeler que nous avons formulé le même raisonnement quand nous avons songé à l'avenir de l'OPH. Nous avons fait valoir les mêmes arguments avec le bailleur CDC habitat.

A l'époque, pour servir votre campagne municipale, vous aviez fait croire à tous les locataires que nous allions vendre l'OPH au secteur privé alors que nous voulions bénéficier du soutien de CDC Habitat, qui est une filiale de la Caisse des Dépôts, c'est-à-dire l'Etat. Bizarrement, ce qui n'était pas profitable pour l'OPH le devient pour ce projet. CDC Habitat compte 1 500 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 700 millions d'euros. De son côté, Seqens emploie 1 600 salariés et doit veiller aux intérêts de ses actionnaires et, notamment, du groupe Bolloré. Ces chiffres sont comparables.

J'espère que les locataires de Valdevy nous écoutent et comprennent à quel point ils ont été bernés. Ils occupent des logements dégradés et ils doivent subir pannes de chauffage et factures d'eau exorbitantes. Vous avez refusé le soutien de CDC Habitat pendant des années par dogmatisme. Aujourd'hui, vous faites appel à Seqens. Il faut croire que les actionnaires, la morale et l'argent n'ont plus d'odeur dès lors qu'il s'agit de servir vos intérêts. Nous vous laissons avec votre conscience.

Monsieur DUBOC

Notre groupe s'est interrogé jusqu'à la dernière minute quant à la conduite à tenir face à une délibération qui nous apparaît problématique tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, la méthode ne nous convient pas, surtout quand elle porte sur des questions d'urbanisme. Il est urgent selon nous de faire preuve de plus de transparence, notamment en organisant des réunions régulières de la commission d'urbanisme. Votre projet de délibération illustre ces marges de progrès.

Sur le fond, certains d'entre nous ont été partiellement rassurés par les explications de dernière minute que vous avez fournies, même si la méthode se révèle une nouvelle fois perfectible. Seqens a effectivement les reins solides sur le plan financier. Le développement d'autres territoires sur cinq ou dix ans est également de nature à nous rassurer, ainsi que cette possibilité de réfléchir à un projet d'ensemble pour la pointe Gorki. Nous apprécions, enfin, votre souhait de favoriser l'implantation, à terme, de deux ou trois bailleurs sociaux seulement.

Mais Seqens se montre peu vertueux dans sa relation avec ses locataires. Par exemple, il ne souhaite pas intervenir contre le fléau des punaises de lit. Si certains pensent que l'amélioration de cette relation aux usagers peut compter parmi les sujets de négociation, d'autres membres de notre groupe ne sont pas de cet avis, comme M. LIPIETZ, qui interviendra en séance. Pour toutes ces raisons, notre groupe laissera la liberté de vote à ses élus.

Monsieur WEBER

Quelle ville allons-nous confier à nos enfants ? Quelle trace allons-nous laisser à Villejuif pour les décennies, voire pour les siècles à venir ? Cette question, tout élu est amené à se la poser car nous pouvons, concrètement, peser sur notre cadre de vie.

Cette délibération peut paraître anodine. En réalité, elle ne peut que nous interpeller. Elle ne vise qu'à faire intervenir deux promoteurs et faire racheter 25 logements par une entreprise HLM pour réaliser des logements sociaux (1/3) et des logements locatifs intermédiaires (2/3).

Mais en dépit de son caractère anodin, cette délibération génère beaucoup de questions sans y apporter de réponses. Elles posent des questions qui sont liées à l'opération elle-même, aux 16 et 18 boulevard Maxime Gorki, mais aussi des questions plus générales, liées à la conduite des projets urbains. En effet, il ne s'agit pas que de construire deux pavillons sur un terrain de 800 m² qui recouvre, en réalité, un ensemble beaucoup plus vaste. La pointe Gorki s'étend presque jusqu'à l'avenue de la République et la rue Jean-Baptiste Clément.

Ce terrain symbolise à la fois le Villejuif d'hier et celui de demain. Il compte, avec la pyramide de Cassini, l'un des rares monuments villejuifois inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Il est, qui plus est, bien identifié puisque la Sadev94 est chargée d'y réaliser une étude urbaine. L'établissement public foncier d'Île-de-France est également en mesure de procéder à des acquisitions sur cette zone. Il a été missionné par la commune pour ce faire. Enfin, il sera visé par des dispositions spécifiques du futur plan local d'urbanisme en vue d'une consultation prévue au premier trimestre 2024.

Nous nous posons une première question, qui a déjà été soulevée. Pourquoi la société HLM Seqens rachète-t-elle ce terrain aussi cher ? L'opération lui revient à près de 2 100 euros par mètre carré, sans compter les coûts de construction. Comment cette entreprise a-t-elle été choisie et quels sont les autres engagements qui accompagnent la suite de cette opération ?

Nous supposons en outre que la plus-value réalisée par les promoteurs risque d'être très importante. Elle n'est toutefois pas indiquée dans le rapport. Est-elle justifiée par les dépenses qu'ils réaliseront réellement après l'achat des deux terrains ? De plus, n'existait-il pas d'autre moyen d'assurer le portage du terrain pendant cinq ans, par exemple en s'appuyant sur l'établissement public foncier d'Île-de-France, dont c'est le métier ?

La Ville a-t-elle les moyens d'assumer un risque financier à hauteur de 3,8 millions d'euros HT et 4,6 millions d'euros TTC ? Comment ce dernier est-il intégré dans les comptes de Villejuif ? Figure-t-il par exemple dans les comptes 2023 ? La Ville aurait-elle pu acheter le terrain elle-même plutôt que de faire porter ce risque par la prochaine mandature ?

Des questions quant à la conduite des opérations urbaines se posent aussi. De grands projets urbains ont été, dès leur origine, partagés et débattus au sein de notre majorité avec les habitants. Mentionnons par exemple la restructuration du quartier Lebon-Lamartine, le projet Louis Aragon ou autour d'Alexandre Dumas. Chaque étape a fait l'objet de discussions. J'y vois la preuve qu'il est possible de débattre de grands projets urbains avec la majorité et la population. C'est d'autant plus important que les autres chantiers à venir, comme le Campus Grand Parc ou Pasteur 3, nécessitent d'associer toutes nos forces. C'est d'autant plus important au moment où la délégation d'urbanisme a changé de titulaire. C'est l'occasion de saluer le travail de Gilles LAFON, gardien

vigilant de la circulation de l'information au sein de la majorité. Il faut le rappeler à l'intention de la nouvelle adjointe à l'urbanisme qui occupe également des responsabilités en ce qui concerne la participation citoyenne. Cette opération constitue une belle occasion de faire vivre des échanges autour d'un projet urbain et d'y associer cette dimension collaborative.

Nous savons que tout projet d'urbanisme rencontre des aléas. C'est pour cette raison qu'il est important d'établir un processus de dialogue dès son origine et de l'entretenir tout au long de ses différentes étapes. Nous portons ni plus ni moins nos valeurs démocratiques quand nous nourrissons ce dialogue.

Nous estimons que le projet Gorki-Cassini n'a pas encore atteint ce stade de maturité. Nous avons d'ailleurs demandé que le vote sur ce dernier soit décalé pour cette raison. Cela nous a été refusé.

Compte tenu de ces interrogations restant sans réponse, notre groupe ne pourra pas approuver ce projet. Nous avons recherché la meilleure façon de porter notre voix, pour aujourd'hui comme pour demain. Nous avons consulté nos militants et les autres groupes de la majorité. Le moins que nous puissions dire est que leurs avis étaient mitigés.

Finalement, en responsabilité, nous choisissons de ne pas faire obstacle à la perspective, même incertaine, de construction de neuf logements sociaux et de seize logements locatifs intermédiaires au lieu de vingt-cinq logements privés. Nous nous abstiendrons donc mais au nom de mon groupe, je lance un appel solennel à mieux travailler ensemble sur les projets urbains qui dessineront le visage du Villejuif de demain.

Madame LEYDIER

Les différentes interventions comportent quelques contradictions. Ainsi, vous saluez l'action de Monsieur LAFON tout en regrettant l'absence de réunions sur l'urbanisme. L'organisation de telles réunions figure bien dans les missions qui m'ont été confiées par Monsieur le Maire. Je compte bien associer les différents élus de la majorité. J'ai d'ailleurs commencé à le faire lors du comité sur le PLUI qui s'est réuni la semaine précédant ce Conseil municipal. Ces réunions se tiennent régulièrement et d'autres ont eu pour objet nos projets urbains quand j'intervenais sur le seul champ de la participation citoyenne.

En 2020, nous avons été élus pour porter une nouvelle vision de la ville car l'urbanisme semblait échapper au contrôle des habitants. Ils avaient le sentiment de ne plus maîtriser le devenir de leur commune. Ils ont formulé le vœu d'une ville pour tous, partagée, écologique, solidaire et citoyenne et proposant un véritable parcours résidentiel. En d'autres termes, chacun doit pouvoir trouver à se loger, quels que soit son âge ou sa situation. Il faut également avoir une vision urbanistique, qui réponde aux enjeux de société. L'urbanisme est un temps long, mais on peut aussi le voir sur quelques dizaines d'années. Mais que va-t-il se passer dans les années à venir ?

Nous essayons de construire cette vision en nouant des relations avec des acteurs publics comme privés, des promoteurs ou des bailleurs sociaux. A terme, nous voulons proposer une offre de logements correspondant aux besoins de la population. Nous savons également que nous devons dès aujourd'hui agir pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique. Nous ne développons pas ici une vision pessimiste de la réalité. Nous voulons nous adapter aux besoins qui sont exprimés et aux changements sociétaux et démographiques qui sont à l'œuvre.

0-92

Nous recevons de plus en plus de demandes de logements à la suite d'une séparation. Au lieu d'un bien pour loger une famille, nous avons donc besoin de deux logements. De la même façon, nous sommes de plus en plus confrontés, en région parisienne, à la problématique de l'âge. Songeons seulement que le nombre de personnes de plus de 65 ans passera prochainement de 4 à 6 millions.

Pour construire - ou plutôt coconstruire - une vision du logement, nous avons besoin de mener une réflexion sur le long terme. Nous devons également maîtriser notre foncier pour nous laisser la possibilité d'ériger des biens et de débattre avec les élus de la majorité comme avec les habitants. C'est d'ailleurs ce que nous faisons depuis le début de notre mandat. Il est hors de question de modifier cette façon de fonctionner. Pas plus tard que la semaine précédant ce Conseil municipal, un groupe d'habitants s'est penché sur le devenir du quartier Louis Aragon.

Lors du comité de pilotage du PLUI que nous avons déjà évoqué, nous avons décidé de transformer le périmètre de cette opération en OAP. Cette traduction très concrète de notre politique nous permet de prendre le temps de la réflexion et de conserver la maîtrise de notre foncier.

Villejuif est et demeure une ville populaire. Mais Villejuif est aussi une ville extrêmement attractive. Nous allons accueillir une nouvelle ligne de métro et un centre de recherche à la renommée internationale. Cette situation nous ouvre de nouvelles marges de négociation, tant avec les bailleurs sociaux que les promoteurs. Ce projet illustre, d'une certaine manière, notre capacité à pouvoir entrer en discussion avec les acteurs que j'ai mentionnés.

Notre Maire porte cette vision de l'urbain au quotidien et pour les années à venir. Nous pouvons lui reconnaître qu'il sait défendre les intérêts de notre ville. Je lui accorde toute ma confiance et je le remercie à nouveau pour celle qu'il me rend en me confiant de nouvelles fonctions.

Monsieur LIPIETZ

Les participants de la deuxième commission dédiée à l'urbanisme se souviennent que le rapport qui fait débat aujourd'hui n'était même pas mis à leur disposition lors de cette réunion.

Je dois vous avouer que je peine à identifier le raisonnement qui a conduit à privilégier l'intégration de Seqens dans le dispositif. Je comprends très bien, en revanche, l'intérêt de ce bailleur social et celui des deux promoteurs initiaux. Nous sommes en présence d'un portage que je qualifierais de toxique.

La ville peut réaliser une très belle opération si les prix du marché dépassent, dans cinq ans, les sommes que nous avons engagées avec Seqens pour acheter le terrain. Si ce dernier est finalement évalué à 5 millions d'euros, nous ferions une belle affaire. Si ce n'est pas le cas, nous subirions un manque à gagner. Nous sommes en présence, je le répète, d'un montage qui s'apparente à un emprunt toxique.

Je ne peux pas prédire le devenir de la politique foncière dans cinq ans. Je ne peux pas non plus deviner la couleur de la majorité municipale à cette échéance. Chacun doit également bien comprendre que nous votons aujourd'hui sur la signature d'une convention avec Seqens qui intervient après le renoncement de deux promoteurs. En effet, initialement, le permis de construire avait été accordé par le prédécesseur de Monsieur le Maire. Les acteurs impliqués ont considéré que l'opération n'était plus suffisamment rentable pour eux compte tenu du retournement du marché et de la nature des sols. Il est donc naturel qu'ils aient accepté l'offre de rachat de Seqens, dont nous

ne percevons pas très bien l'intérêt. Même s'il est difficile de réaliser des HLM au vu du prix des terrains, cet opérateur a tout à fait le droit de s'engager, pour une opération de nature privée, auprès des deux promoteurs.

La convention ne permet pas uniquement de discuter du devenir du terrain. Elle englobe l'ensemble du territoire couvert, c'est-à-dire toute la pointe Gorki-Cassini. Cette zone est cruciale car elle symbolise le visage de la ville, une porte d'entrée vers Villejuif visible depuis la Porte d'Italie. En cas de désaccord sur son devenir, la Ville devra engager la somme de 3,8 millions pour racheter le terrain.

Plusieurs questions se posent. Nous sommes en présence d'une opération « d'urbanisme casino ». Selon le contexte, l'opération pourrait se révéler profitable, ou non rentable. De plus, il n'a jamais été indiqué, lors des différents comités, que Seqens aurait la possibilité de peser sur le sort de l'OAP et qu'à défaut, Villejuif devrait verser une somme aussi conséquente que celle que je viens de mentionner. A cet égard, j'invite tous ceux qui s'appêtent à approuver la résolution à bien relire les termes de la convention car ils en seront comptables dans cinq ans.

Je ne comprends pas non plus pourquoi nous ne faisons pas appel aux opérateurs habilités dans ce type d'opération de portage. La Ville aurait très bien pu procéder à l'acquisition de ce terrain et faire appel aux Domaines. Nous en aurions eu les moyens. Je vous rappelle qu'il y a deux mois, nous avons voté un premier budget rectificatif pour supprimer une ligne de 2,5 millions d'euros dédiée aux achats de foncier faute de terrains disponibles. En somme, Villejuif pouvait parfaitement garder la maîtrise intégrale de l'opération et ne pas recourir à Seqens.

Formulons l'hypothèse selon laquelle l'opération se déroule correctement. Seqens peut très bien approuver les orientations d'aménagement et de programmation que nous lui soumettons. Mais que se passera-t-il dans le cas contraire ? Une nouvelle fois, quelle que soit notre couleur politique, nous serons comptables de nos choix.

Une vision strictement économique opterait pour l'achat d'un terrain à 3,3 millions d'euros dès aujourd'hui plutôt que pour un engagement de 3,8 millions d'euros dans cinq années. Après tout, cela représente l'équivalent d'un prêt à 3 %. Seqens va d'ailleurs sans doute placer cet argent. Nous ne pouvons donc même pas défendre cette convention en adoptant un simple point de vue financier.

Monsieur MEYNE

Nous n'allons pas revenir sur les remarques de fond ayant déjà été formulées quant à ce dossier. Nous ne voulons pas reprendre ces arguments. Je tiens seulement à contester les propos qui ont pu laisser penser que Monsieur LAFON ne jouait pas un rôle moteur dans la concertation avec les diverses parties prenantes. Monsieur LAFON, tout comme l'ensemble des membres du groupe Génération.s, est fortement attaché à l'échange avec nos concitoyens. Il a même joué le rôle de lanceur d'alerte en la matière.

Nous réaffirmons donc tout notre engagement aux côtés de l'ancien adjoint à l'urbanisme. Je vous remercie.

0-12

Madame REKRIS

J'aimerais apporter un éclairage quelque peu différent sur cette affaire. Tout d'abord, nous ne pouvons pas nier la réalité de la crise du logement. Ensuite, je ne peux que m'interroger sur notre capacité à juger de la qualité d'un bailleur. Les arguments qui nous sont présentés ne sont pas convaincants.

Plusieurs bailleurs interviennent à Villejuif. Ils présentent tous des lacunes. Mais les habitants des logements gérés par Seqens en sont vraiment satisfaits. Le bailleur a fait installer un nouvel ascenseur dans la résidence Vercors. Il a mis les moyens. Les logements de la rue Chastenet de Géry sont spacieux et fonctionnels. Je les ai moi-même visités.

De plus, après un parcours résidentiel à Villejuif, un ancien habitant a pu bénéficier d'un appartement dans le 9^{ème} arrondissement de Paris, près de la rue des Martyrs. Le logement est idéalement placé et il a été obtenu sans passe-droits - j'insiste sur ce point. Seqens a également fait le nécessaire pour venir à bout des punaises de lits qui avaient envahi l'appartement d'une famille qui n'avait pas les moyens de payer un traitement.

Permettez-moi d'exprimer cette expérience du terrain. Je n'ai pas non plus de doute quant à la capacité de la majorité à mener une concertation citoyenne. Je salue à mon tour, pour finir, l'action de Monsieur LAFON.

Monsieur COIS

Je tiens à revenir sur certains propos ayant trait aux choix de notre municipalité. Notons en premier lieu une évolution positive. L'opposition, qui voulait se débarrasser du logement social, semble désormais s'y intéresser. Mais elle doit encore progresser en la matière.

Souvenons-nous des vifs débats ayant entouré notre passage à 37 % de logement social alors même que nous vivons une très forte crise du logement. Les professionnels du secteur et les élus, qui ne sont pas tous de gauche, s'accordent à dire qu'il faut construire au moins 200 000 logements sociaux chaque année.

Madame ESCLANGON n'est pas sérieuse quand elle dénonce le choix fait par la Ville de préférer, au moment de l'absorption de l'ancien office HLM par CDC Habitat, un bailleur social à taille humaine à la main de nos collectivités et de leurs citoyens, qu'est Valdevy. Travailler de concert avec des bailleurs sociaux pour développer le logement social ne peut pas être comparable au fait de brader notre patrimoine social au secteur privé.

La délibération que nous vous proposons s'inscrit dans le cadre d'un projet d'avenir pour notre ville. Elle nous permet, comme d'autres décisions, de faire en sorte que notre action se hisse à la hauteur des besoins des habitants. La municipalité se mobilise. Elle organise des réunions publiques de façon systématique. Je salue en particulier l'engagement de Gilles CHASTAGNAC, le Vice-Président de Valdevy.

Cette mobilisation, ainsi que les choix que nous avons faits, nous permettent aujourd'hui d'être en mesure d'investir 200 millions pour rénover d'ici 2030 l'ensemble du parc social de Villejuif. Nous pouvons être fiers de cet engagement.

Je confirme par ailleurs à mon tour que Seqens ne refuse pas de s'attaquer au fléau des punaises de lit. Je le constate au titre de mes fonctions au CCAS. Lors de la dernière conférence des bailleurs, aucun d'entre eux n'a écarté ce sujet. Ils ont tous affirmé leur volonté d'avancer sur cette question et à s'attaquer à ce problème de santé publique. Ce type de discussion contribue à la construction d'une politique du logement de qualité pour Villejuif.

Monsieur OZTORUN

Madame LEYDIER a pointé quelques contradictions dans le discours de nos opposants. J'y vois pour ma part un problème de cohérence politique. Notre rôle ne consiste pas à bâtir des monuments, mais à construire une ville résiliente, qui fait face aux enjeux du dérèglement climatique et aux défis du vivre ensemble. Elle doit s'inscrire dans un temps long, de plusieurs décennies, et répondre aux besoins des habitants.

Puisque nous nous parlons ouvertement, je tiens également à dire qu'un président de groupe politique ne peut pas perturber la cohérence d'une majorité. Je regrette en outre cette vision quelque peu binaire qui consiste à s'opposer par principe à tout projet de construction en n'en voyant qu'une seule dimension. Le choix de Seqens n'est pas le fruit du hasard. Ce bailleur était déjà fléché par la précédente majorité.

La bonne question à se poser est la suivante : ce projet servira-t-il ou non les intérêts des habitants de Villejuif ? Contribuera-t-il au développement de notre ville ? Apportera-t-il une réponse aux besoins de la population ? Constituera-t-il l'un des leviers nous permettant de lutter contre la spéculation immobilière et de construire un parc locatif diversifié ? Les jeunes habitants de la ville pourront-ils continuer à y résider et à accéder ensuite à la propriété via ce type de projets ?

C'est bien le sens de la politique menée par la majorité. Nous pourrions jouer les agents immobiliers et estimer le prix de chaque mètre carré de notre commune. Mais je vous rassure, Madame ESCLANGON. Depuis que vous n'êtes plus aux responsabilités, le prix du mètre carré recule à Villejuif, tout comme la spéculation immobilière. Nous nous en réjouissons pour les Villejuifois qui pourront continuer à habiter dans notre ville pendant plusieurs générations.

Madame MANTION

Nous ne pouvons pas laisser entendre que Monsieur WEBER aurait limité ces échanges à certains groupes de la majorité. Ils ont en réalité concerné l'ensemble de ces derniers. Il en va de la pertinence de nos méthodes de travail et de notre exigence de démocratie.

Nous savons que nous traversons une crise démocratique majeure et que la distance entre les élus et les citoyens n'a jamais été aussi grande. Nous savons également que la défiance vis-à-vis des institutions et de leurs représentants n'a jamais été aussi forte. Dans ce contexte, nous devons nous montrer exemplaires en ce qui concerne la concertation et nos méthodes de travail.

Monsieur le Maire

Je tiens à dire un mot sur l'exemplarité, quand on a un mandat. Sur le fond, d'abord. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'accompagner une décision qu'a prise la majorité municipale. Il contribue, comme d'autres, à mettre fin à une politique consistant à laisser la main aux promoteurs et aux bailleurs et à vendre les parcelles au plus offrant. Pendant des années, j'ai qualifié cette vision de Far West de

l'immobilier. Elle entraîne une première conséquence majeure : une spéculation phénoménale privilégiant la loi du plus fort.

Villejuif est restée jusque 2014 relativement abordable malgré notre accès en métro et en tramway. Bien sûr, elle ne l'est pas assez pour les personnes aux plus petits salaires, pour les étudiants et les personnes âgées. Mais les prix sont restés raisonnables au regard des équipements dont nous disposons : les transports, mais également un centre municipal de santé, des stades nautiques, des services publics implantés dans tous les quartiers... Ce sont d'ailleurs ces aménités qui sont vendues par les promoteurs, plus que leurs constructions, dans leurs brochures commerciales.

La deuxième conséquence de cette politique est de limiter le cadre d'action à la parcelle, nous privant du même coup de la possibilité de s'attaquer à des problématiques plus globales. La ville est déjà construite. Nous ne sommes pas en zone rurale. Toutes les constructions écologiques que nous défendons nécessitent de transformer la ville en profondeur, notamment pour recréer des zones de pleine terre, aménager des îlots de fraîcheur ou des espaces de jeux en eaux vives. Il convient en quelque sorte de reconstruire la commune sur elle-même pour dégager du foncier qui n'était pas disponible.

Je vous l'affirme. L'aménagement des cours d'école ne suffira pas. Il faut remettre en cause des projets existants, comme celui de la rue Ambroise Croizat, pour retrouver du foncier. Dans cette perspective, des promoteurs jouent le jeu, comme ceux que nous avons sollicités dans le cadre du dossier de la pointe Gorki. D'autres ne le font pas, comme le promoteur de la rue Ambroise Croizat, qui a passé outre la voix des habitants. Il a dénoncé en justice notre décision.

Les promoteurs du projet Gorki-Cassini ont compris qu'un maire possédait un mandat confié par les habitants de sa ville et qu'il fallait discuter avec lui, même en cas de changement d'orientation politique. Ont-ils raison de le faire ? Je le crois fermement. Je vous rappelle qu'ils sont parfaitement en droit de construire sur le terrain en question. Ils ont obtenu un permis de construire et Madame ESCLANGON est parfaitement dans son rôle quand elle défend le bilan de mon prédécesseur.

Nous devons rester fidèles à nos convictions et mener des actions qui sont cohérentes avec les orientations que nous défendons. Nous savons qu'à certains endroits, nous devons déconstruire la ville ou empêcher d'y bâtir. Nous devons enlever du bitume, créer des équipements, aménager des sentes piétonnes pour permettre des circulations, renforcer la perméabilité des sols.

Il est curieux de constater qu'il est plus facile de déconstruire des morceaux de ville d'une soixantaine d'années d'existence plutôt que des projets qui sont sortis de terre il y a trois ans. Où est le bon sens ? Je m'adresse, ici, aux élus de la majorité. Quand mettons-nous en cohérence nos actions avec nos orientations politiques ? Je vous le répète. Les acteurs en présence ont tout à fait le droit de construire et les 25 logements en question seront sans aucun doute vendus compte tenu de la forte demande actuelle. Répondre aux besoins des habitants n'implique pas de stopper toute vente sur le marché. Dans quel monde vivons-nous ?

En somme, nous nous donnons les moyens de mettre en œuvre notre politique. Quelques mètres plus loin, nous achetons un hôtel qui concourt au remembrement de la zone Gorki-Cassini. Nous répéterons ce type d'opération autant de fois que nécessaire, sur chaque parcelle qui se libérera.

J'ajoute que cette résolution ne concerne pas un seul projet. Elle rend possible une réflexion à l'échelle, plus large, de l'ensemble de la pointe Gorki-Cassini. Nous suivons d'ailleurs ce

raisonnement quand nous considérons une zone d'aménagement concerté. Cette démarche est plus longue, mais également plus simple car il est possible d'envisager que des constructions financent tel ou tel équipement. Nous pouvons penser un territoire dans son intégralité.

J'en viens au prix de l'opération. En réalité, nous n'achetons pas un terrain, mais un permis de construire. Je le répète. Les promoteurs sont libres de construire. Ils s'attendent à une perte de recettes, pas à un gain financier et cette réalité comptable est inscrite dans leurs budgets. C'est la loi du marché. En quelque sorte, ils rachètent une opération avec l'ensemble des contraintes et des frais associés, comme les dépenses de gardiennage.

Les établissements fonciers n'ont pas pour rôle de racheter les permis de construire et les études qui les accompagnent. Ils ne sont tout simplement pas habilités à intervenir dans notre dossier en bonne et due forme et en toute légalité. Notre sujet est très avancé. Le permis de construire a déjà été délivré et purgé. Les établissements ne peuvent pas entrer dans le jeu et investir la parcelle en question, même si la Ville le souhaite. Ce n'est tout bonnement pas possible et si tous les projets étaient remis en question à chaque mandature, leur budget ne leur permettrait pas de porter les terrains.

Nous affirmons que nous répondons à la fois à la crise du logement et aux impératifs du développement durable. Nous devons donc continuer de construire du logement social et de lutter contre tous ceux qui criminalisent les communes qui incarnent cette ambition. Je songe, vous l'aurez compris, à la Région Île-de-France. Nous assumons nos positions. Pour réaliser des logements sociaux, nous devons pouvoir compter sur l'appui des bailleurs. Alors que la loi les incitait à vendre le terrain, nous avons préféré ouvrir la voie de la discussion et de la négociation. Ils ont compris qu'ils avaient intérêt à prêter une oreille à nos propos.

Nous voulons être en mesure d'exiger toujours plus de la part de nos bailleurs et il est certain qu'avec un parc de 3 000 biens, nous pesons davantage qu'avec 200 ou 300 logements sociaux sur notre territoire. Nous sommes convaincus de la nécessité de construire un cadre négocié pour développer le logement social. C'est pour cela que nous travaillons avec Seqens, mais également avec le Groupe 3F ou Batigère. Nous créons des espaces de discussion dédiés pour entretenir un lien permanent avec eux. Nous croyons, en outre, que la gestion locative doit se rapprocher du locataire.

Vous vous interrogez sur la contrepartie que nous aurions accordée à Seqens. Avec ce projet, ils renforcent tout simplement leur implantation dans notre commune, étant précisé que ce développement doit s'accompagner du respect de nos critères et de nos orientations. Ils ont signé notre charte de la construction et de la promotion. Tous les acteurs ne suivant pas ces instructions n'ont tout simplement pas le droit de cité dans notre ville. Même s'ils sont moins rompus au jeu politique, les Villejuifois comprennent très bien cette exigence. Ils possèdent la science du quotidien. Ils ne veulent pas attendre un logement social pendant des années. Ils veulent pouvoir accéder à des espaces verts pour leurs enfants ou aux différents services publics de la Ville. Ils nous font part de ces préoccupations, parfois avec impatience.

Je vous signale par ailleurs que la Ville n'a pas les moyens d'acheter tous les terrains nécessaires pour mener à bien ses projets. Dans certains cas, elle les fait acquérir par d'autres acteurs. Pour ma part, je juge ce système vertueux même s'il fait débat à gauche. Je suis persuadé qu'il faut prendre les sujets à bras le corps, y compris les sujets économiques. Mon camp politique aurait d'ailleurs dû

s'y atteler quand il était aux responsabilités. Nous ne serions pas au bord au chaos social et politique avec une extrême droite à l'affût.

Sur la forme, le protocole a bien été communiqué. Des questions ont été posées. L'étude entourant le projet a été présentée aux élus. Il est donc faux d'affirmer que nous n'aurions pas apporté toutes les informations nécessaires sur ce dossier. Aucun projet d'envergure n'échappe à la discussion avec les citoyens. Ils se sont réunis pour parler du devenir d'Aragon, de Lebon ou de Dumas. Demain, nous leur présenterons un projet d'envergure pour la pointe Gorki ou encore le quartier Pasteur. L'étude autour du quartier Racine est en cours. Elle sera présentée.

A chaque fois que l'on m'interpelle, je réponds aux questions. Mais cela suppose de me solliciter et de m'indiquer que tel ou tel point n'a pas été compris. Je prends toujours le temps nécessaire, comme je n'ai pas de difficulté avec le fait d'associer les citoyens. Mais je tiens avant tout à ce que les élus se saisissent des occasions dont ils disposent pour nouer ce dialogue. Il y aurait beaucoup à dire quant à leur participation aux réunions de bilan à mi-mandat de la municipalité. Pour ma part, j'ai veillé à me rendre dans tous les quartiers depuis que les restrictions dues à la crise sanitaire ont été levées.

Je le dis de façon solennelle. La période que nous traversons ne se prête pas aux petits jeux politiques. Pendant trois nuits de suite, l'extrême droite a défilé dans nos rues sans que la droite ne trouve à y redire. La gauche plafonne, dans le même temps, à 25 %. Il est grand temps de démontrer toute la noblesse de l'action politique et de prouver que les paroles sont suivies par des actes. Il est l'heure, quand on exige du maire qu'il se rende devant les citoyens, de se livrer soi-même à cet exercice. Ne nous trompons ni d'adversaire, ni de méthode.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
6 voix contre, 12 abstentions

2. Rapport n° 4-2102 : Accompagnement et partenariat avec Fair Promotion et l'AUVM pour la mise à disposition de logements relais à destination des femmes victimes de violence

Monsieur le Maire

J'estime que le rôle des promoteurs ne se limite pas à la seule construction de logements. Leurs missions touchent au vivre ensemble, à la gestion des espaces, ou encore à la question sociale. Ils peuvent contribuer à la conquête de droits nouveaux : le droit au logement, mais aussi celui de travailler, de se former ou d'être protégé.

La Ville a lancé un appel à candidatures pour identifier des promoteurs capables de mettre, à terme, des logements à la disposition de femmes victimes de violence. Nous tenons à cet engagement fort de la municipalité.

Ce projet comporte huit logements en reconversion. Les femmes peuvent également bénéficier d'un accompagnement par une association, par l'Etat, par notre partenaire, par la Ville ou par le Conseil départemental. Nous recherchons des lieux qui pourraient être adaptés à ce type d'accueil sur notre territoire. Nous essayons par ailleurs de nouer des partenariats avec des acteurs qui luttent contre ce terrible fait de société qu'est la violence faite aux femmes.

Madame BRIENZA

Trois jours avant ce Conseil municipal, nous avons vécu la journée mondiale dédiée à l'éradication des violences à l'encontre des femmes. Ce sujet, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, figure dans les engagements prioritaires de la Ville.

Si nous nous référons aux propos des associations qui accompagnent ces femmes, l'hébergement compte parmi leurs principales difficultés avec celle d'être reconnues devant la Justice. Dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui subissent des problèmes de logement, et pas leur agresseur, et elles peuvent même appeler le 115 alors qu'elles ont déposé une plainte pour violence.

Nous voulons proposer des solutions concrètes, à l'échelle de notre territoire, pour permettre aux femmes de quitter un conjoint ou un ancien compagnon violent. Aujourd'hui, elles ne sont pas toujours en situation de le faire ou elles le font dans des conditions absolument déplorables, sans hébergement satisfaisant.

Le Département est la collectivité responsable de l'accompagnement des femmes victimes de violence. Au début de notre mandat, nous nous sommes référés au dispositif qu'il propose, qui s'intitule « mission hébergement logement » et qui vise à mettre à disposition des femmes, via les communes, des logements dont elles sont propriétaires ou appartenant à leur contingent de logement social. Cette politique se distingue par son intelligence car elle permet d'éloigner les victimes de leur domicile et donc de les protéger davantage de leur agresseur.

Nous avons étudié attentivement le dispositif proposé par le Département. Nous y avons intégré une préoccupation majeure, celle de ne pas porter le danger au sein des écoles de la commune. Nous avons donc exclu les appartements situés au sein des établissements scolaires de Villejuif, d'autant que leur nombre est très limité.

Nous n'avons pas jugé non plus qu'il était pertinent de mobiliser les logements de notre parc social car ils demeurent en nombre insuffisant au regard des besoins exprimés. Nous sommes conscients, en revanche, que notre ville est en mouvement et en chantier de par sa situation au cœur du Grand Paris. Nous savons notamment qu'avant que les promoteurs interviennent, des logements peuvent être squattés. Villejuif est concernée par ce phénomène, comme toutes les communes confrontées à des opérations de promotion immobilière et à une demande massive en matière d'hébergement. Dans certains cas, les villes louent ces logements disponibles à des associations. De notre côté, nous avons proposé au Département de les réutiliser pour mettre des femmes à l'abri.

Puisque nous faisons appel à des logements libérés dans le cadre d'opérations de promotion, le projet a pris une ampleur qui n'est pas comparable à celle d'une simple mise à disposition de biens appartenant à la Ville. Nous pouvons ainsi répondre plus facilement à la demande. Nous sommes les premiers à avoir proposé une telle idée au Département.

Les services ont réalisé un travail très important et les négociations ont été nourries avec nos partenaires, Fair Promotion et l'association AUVM, qui est spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violence. La résolution que nous vous proposons vise à nous autoriser à poursuivre ces échanges et à formaliser une convention avec ces acteurs.

Le projet comprend la mise à disposition d'un immeuble offrant, à terme, huit logements. L'association serait gestionnaire des lieux et ferait ainsi valoir son expertise, notamment en ce qui

concerne la prise en compte des contraintes de sécurité. Le Département figure également dans le contrat. Finalement, le projet pourrait être monté sans l'appui de la Ville. Nous jouons le rôle d'un facilitateur mettant en relation les différents intervenants.

Les logements ne vont pas bénéficier à des Villejuifoises pour les raisons que j'ai exposées plus haut. Mais en contrepartie de notre engagement, nous avons obtenu un accès facilité dans le dispositif Marielle-Franco, qui accueille des femmes victimes de violences conjugales ou familiales.

Madame ABDOURAHAMANE

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'une des priorités de notre politique municipale. En 2020, nous avons fait le choix de nous saisir de cette question. Plusieurs actions ont été menées pour soutenir et accompagner les victimes. Le projet proposé ne peut donc qu'être salubre, d'autant que plusieurs associations luttent déjà contre ce fléau dans notre ville.

En tant qu'ancienne victime, je tiens sincèrement à remercier la municipalité. Mais malgré cet engagement, les perceptions peinent à évoluer. Selon une étude du JDD du 11 juin 2023, près d'un tiers des hommes jugent les violences contre les femmes acceptables. Ils banalisent la violence physique. Ils sont 33 % à accepter que leurs mains glissent lors d'une dispute avec leur partenaire. Dans un tel contexte, je salue le courage des victimes qui viennent nous solliciter avant que leur situation ne vire au drame. Je l'ai encore constaté cette année, avec les multiples témoignages que j'ai reçus dans mon association.

Quand dissimuler les bleus et les bosses devient une préoccupation régulière, quand les cacher n'est plus possible, il faut mentir. Il faut également composer avec les insultes ou les violences psychologiques et économiques. Rester enfermée dehors, se soumettre, ne pas travailler car ce n'est pas acceptable... La liste des brimades est longue. Selon les associations féministes, il faudrait débloquer entre 2,6 et 5,5 milliards d'euros par an pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes. En 2023, l'exécutif n'a débloqué que 184,4 millions d'euros. De qui se moque-t-on ?

Nous pouvons agir et refuser la démagogie car l'amour ne peut pas ressembler à la haine, et parce que nul n'a le droit de lever sa main sur sa conjointe ou son conjoint. Dans ma permanence, je vois tout le poids des préjugés qui dominent la société. Je reçois aussi des hommes victimes de violences conjugales. Permettez-moi de me souvenir d'un habitant de Villejuif qui s'est malheureusement donné la mort le 10 octobre 2023. Juste avant son décès, il s'était confié à moi. Il tenait à remercier l'ensemble des agents du CCAS et tous les élus qui l'ont accompagné.

Les mères doivent parler de ce problème à leurs enfants. Ils doivent être sensibilisés à ces questions, même si la loi est défailante. Il est nécessaire de parler de ce sujet qui touche tous les milieux sociaux et culturels pour éviter les drames.

Monsieur COIS

Lors de votre intervention liminaire, Monsieur le Maire, vous évoquiez le bilan à mi-mandat. Cette délibération représente une réalisation supplémentaire à porter à notre crédit. Parmi les maux qui frappent notre société, les violences faites aux femmes comptent parmi les sujets les plus marquants, mais aussi les plus récurrents. Comme le rappelaient les manifestants du 25 octobre

dernier, tous les deux jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon en France. Cette réalité macabre ne représente que la partie immergée de l'iceberg puisque selon le ministère de l'Intérieur, près de 250 000 femmes subissent des violences conjugales - et sans doute davantage puisqu'elles cachent leur situation.

Monsieur le Maire, vous avez fait le choix, dès le début de votre mandat, de nommer une adjointe à l'égalité femmes-hommes, à la lutte pour l'inclusion et contre toutes les discriminations. Elle est secondée par une chargée de mission recrutée à cette fin. Notre action dans ce domaine s'est considérablement développée via, par exemple, la conception du plan d'action pour l'égalité. Cette réflexion de fond s'accompagne également d'une réponse efficace aux différentes situations avec le soutien, par exemple, de l'association Tremplin 94, avec Nouvelles voies, avec le CIDFF, ou encore le travail en commun avec la Police nationale pour que le dépôt de plainte se déroule dans de bonnes conditions. L'hôpital du Kremlin-Bicêtre a également créé une Maison des femmes pour qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement social, physique et psychologique.

Nous connaissons l'ampleur de la crise du logement et de l'hébergement d'urgence. Nous savons que des femmes et leurs enfants se retrouvent à la rue à la suite de violences et que le budget débloqué par le Gouvernement n'arrangera en rien leur situation. Finalement, le logement constituait l'un des domaines dans lequel nous pouvions encore intervenir pour aider les femmes. C'est crucial car l'hébergement dans les centres d'accueil ou les hôtels ne permet pas un suivi à long terme et il est proposé dans des territoires très éloignés en Île-de-France.

Cette initiative innovante permet de lutter concrètement contre les violences faites aux femmes et d'éviter, in fine, les féminicides. Le partenariat avec Fair Promotion et l'AUVM prend en compte les difficultés évoquées précédemment. Il permet aux femmes de pouvoir être mises à l'abri et de prendre le temps de se reconstruire. Il a été rendu possible par notre maîtrise du foncier et résulte donc des choix de la municipalité. Il est la preuve qu'un urbanisme bien négocié peut apporter des réponses utiles aux besoins des citoyens.

Nous nous associons donc pleinement à cette délibération.

Madame MANTION

Dans 90 % des cas de violences sexuelles, les femmes connaissent leur agresseur. Ce sont des partenaires, des collègues, des membres de leur famille ou de leur entourage... Il faut donc les mettre à l'abri et leur proposer des solutions de relogement. Jusqu'en janvier 2019, il n'existait pas, dans le Val-de-Marne, d'hébergement mis à la seule disposition des femmes victimes de violence. Depuis lors, deux centres ont ouvert leurs portes. Ces projets reçoivent le soutien du groupe que je représente.

D'autres actions ont également vu le jour à l'échelle de la commune, comme la création d'une cellule pluridisciplinaire dédiée aux violences conjugales, le travail en lien avec les différentes associations, la nomination de médiateurs et les formations dispensées aux agents de la ville, comme les policiers municipaux. D'autres projets de nature transversale vont être déployés.

Nous y apportons notre soutien, tout comme nous saluons l'action de la Maison des femmes de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. Signalons que depuis son ouverture en juin 2023, elle a dispensé 200 consultations. Elle a accueilli 70 femmes de 18 à 70 ans. Il suffit de les appeler pour prendre rendez-vous. Nous saluons et soutenons bien entendu ce projet. Nous continuerons à agir de

manière transversale pour la sécurité des femmes, pour le respect de leurs droits. On évoquait toute à l'heure la manifestation du 25 novembre, date nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour terminer je dirai que sur l'une des pancartes il était écrit : « quand je sors, je veux être libre et courageuse ».

Madame OUCHARD

Notre groupe, bien évidemment, votera favorablement cette délibération. À la fin de la précédente mandature, nous avons été étonnés de constater que la ville ne comptait pas d'hébergement d'urgence pour les femmes dans cette situation.

Je m'interroge sur la nature de la contractualisation, d'une durée d'un an à trois ans. De ce que je comprends, c'est un immeuble de 8 logements de 2 pièces, d'une surface de 20m². Les femmes bénéficiaires seront-elles entièrement prises en charge ? Devront-elles verser une somme au titre de leur hébergement ? Quid, également, des femmes avec des enfants puisque les logements recouvrent une superficie de 20 mètres carrés ? Nous devons également tenir compte du fait que ces enfants peuvent être scolarisés et qu'ils vont ainsi être éloignés de leur environnement quotidien.

Si nous soutenons pleinement cette délibération, certains points doivent être éclaircis.

Madame BRIENZA

L'accès à ces appartements relais est proposé aux femmes à leur sortie de la résidence Marielle-Franco, pour fluidifier les parcours et libérer des places dans cette institution, ou via d'autres dispositifs départementaux. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un hébergement d'urgence, qui reste sous l'égide du 115. Les logements sont mis à la disposition des femmes. Alors que le centre Marielle-Franco offre un abri pendant une durée de deux mois, ces appartements ont vocation à les accueillir plus longuement.

L'association signera un bail avec le promoteur et lui versera un loyer. Les femmes ne sont donc pas titulaires, directement, d'un contrat de bail. Ce sont par ailleurs les victimes de violences conjugales qui seront ciblées. Je peux vérifier si d'autres profils peuvent bénéficier de cet accueil.

Tous les détails du dispositif ne sont pas encore connus et seront précisés ultérieurement. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions. J'espère que nous reviendrons devant vous prochainement avec un projet finalisé.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

0-12

1. **Rapport n° 2-2373 : Convention de mise à disposition de toiture pour la pose et l'exploitation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque sur les toitures de l'école Henri Wallon**
2. **Rapport n° 2-2372 : Convention de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures de l'école Henri Wallon**

Monsieur ACCOURT

Notre vote porte bien sur deux conventions : l'une vise l'installation et l'autre le financement. Le projet a été présenté par les élu.es au comité de l'école en présence de l'équipe éducative et des représentants des parents d'élèves. Une réunion publique sera également organisée pour associer la population.

Nous vous invitons à la fois à approuver les projets de conventions et à autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur PARRA RAMIREZ

Cette délibération fait écho à une information assez ancienne mais qui a ressurgi au cours de ces derniers jours. En 2009, les 27 pays de l'Union européenne se réunissaient pour convenir d'objectifs nationaux en matière de production d'électricité renouvelable pour 2020. Dit autrement, chaque pays avait une cible à atteindre. En 2021, la Commission européenne a fait les comptes. Un seul pays n'avait pas atteint sa cible : la France, qui doit s'acquitter d'une amende de 500 millions d'euros.

Le Gouvernement refuse, pour d'obscures raisons, de payer cette somme alors même que nous sommes déjà en retard quant à l'atteinte de nos prochains objectifs en matière d'énergie renouvelable. C'est pour le moins étonnant pour un gouvernement soi-disant pro union européenne et pro énergies renouvelables. Ces lacunes sont d'autant plus préjudiciables que notre production d'électricité nucléaire décline et que nos besoins augmentent. La facture d'électricité des Français a très fortement augmenté au cours de ces deux dernières années et cette tendance ne va pas s'inverser.

Face à cela, comment agir en tant que collectivité ? Nous favorisons, à notre niveau, la production d'énergies renouvelables. Ce projet ne peut marquer que le début d'une plus grande ambition. Il faut bien sûr installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, mais également identifier les entreprises qui disposent d'une grande surface de toiture pour en accueillir. Nous pourrions, ensuite, leur racheter, à un prix raisonnable, l'électricité ainsi produite, et accéder ce faisant à une ressource moins chère et réduire notre dépendance aux prix d'un marché dérégulé.

Notre groupe souhaite également que cette installation de panneaux photovoltaïques s'inscrive dans une démarche plus large de réhabilitation globale des écoles de la commune pour que les enfants et le corps enseignant travaillent dans les meilleures conditions possibles, y compris pendant les périodes de canicule. Aussi, plus trivialement, nous souhaitons respecter l'accord de Paris, qui nous impose en outre un défi colossal, qui nécessite de réduire notre consommation d'énergie d'environ 70 %.



En parallèle de ces travaux de moyen terme, nous devons également avancer sur les sujets plus quotidiens, comme la nécessaire rénovation de tous les sanitaires de nos écoles.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera pour ce projet et demande l'accélération et la multiplication de ces dispositifs ambitieux concourant à la transition écologique. Ils doivent, in fine, améliorer la qualité de vie des habitants, malgré les conséquences du réchauffement climatique.

Madame ESCLANGON

Notre groupe votera pour cette résolution car elle rend compte d'une bonne intention. Je partage la plupart des remarques formulées par Monsieur PARRA RAMIREZ.

Permettez-moi toutefois d'exprimer deux réserves. L'implantation de panneaux photovoltaïques ne constitue pas la mesure la plus efficace pour réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique de la Ville. Comme vous le savez, la meilleure énergie reste celle que nous ne consommons pas. Il aurait été plus pertinent de consacrer ce budget à l'isolation du bâti, notamment celui des écoles, plutôt que de le dédier à une telle installation.

Nous vous alertons par ailleurs sur les aléas qui peuvent mettre à mal la production d'électricité résultant de ces installations. Selon l'association Sud Paris Soleil, qui œuvre sur les installations de Cachan, une simple panne d'onduleur a occasionné une perte de production de sept mois, évaluée à 8 600€. Elle est intervenue moins de deux ans après la mise en service de ce type de système, qui demeure fragile. J'espère que vous installerez une nouvelle génération de panneaux solaires, à l'abri de ce type d'aléas, et qu'ils seront de fabrication française.

Madame LEYDIER

Lors du Conseil municipal du 9 mai, nous avons approuvé deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 400 000 euros. Nous avons rencontré l'association Sud Paris Soleil pour concevoir l'équipement de l'école Jean Vilar. Une réunion publique est d'ailleurs organisée jeudi à 18h30 sur ce projet pour associer la population dès ses commencements. Nous allons créer une association, Villejuif soleil, afin d'installer des panneaux sur l'école Jean Vilar. Des ateliers seront prévus tout au long de cette démarche, à destination des parents d'élèves et des enfants.

Monsieur le Maire

Une étude a été réalisée pour évaluer le patrimoine bâti de la ville sur le plan de la performance énergétique. Un tel diagnostic n'avait en effet jamais été posé. Il nous permettra de prioriser les différents projets de réhabilitation de la commune en fonction de ce critère clé.

À ce sujet, je comprends les raisons avancées par le Gouvernement pour ne pas payer l'amende imposée par l'Union européenne. Nous sommes l'un des pays à l'empreinte carbone la plus réduite en raison du poids du nucléaire dans notre parc de production d'électricité. Les sanctions financières européennes visent à inciter les pays les plus pollués à se convertir à des modes moins générateurs d'émissions de particules. Ce sont eux qui reprochent le plus à la France de ne pas payer d'amende alors qu'ils ne sont pas les plus exemplaires en la matière. Le défi de la transition écologique passe aussi par un soutien au maintien et au développement de la filière nucléaire dans le cadre du mix énergétique français.

Villejuif doit prendre sa part en consommant moins. Nous faisons face à un immense défi de civilisation. Une fois encore, nous devons l'affronter sans faux-fuyant.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES DEUX DELIBERATIONS

3. Rapport n° 2-2328 : Modification n°3 du PLU - Bilan des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la mise à disposition du public, avis de la Commune avant approbation par le Conseil Territorial

Monsieur le Maire

En 2021, nous avons procédé à une deuxième modification du PLU afin de renforcer la mixité sociale dans les nouvelles constructions. Cette troisième évolution depuis le début de notre mandat vise à modifier les règles de l'urbanisme en introduisant une définition des logements et des sous-sols beaucoup plus précise. Nous voulons ainsi lutter contre l'habitat indigne. Une délégation a même été consacrée à la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil pour s'attaquer à ce sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Elle est menée par Mesdames BELLIN et MOREAU.

Les dispositions contiennent des précisions sur le logement pouvant être qualifié d'acceptable. Elles fixent des règles concernant l'installation de toitures végétalisées ou le stationnement de vélos. Elles définissent des normes en ce qui concerne les surfaces minimales de construction pour éviter la multiplication des micro-logements, qui plus est en contrepartie de loyers exorbitants. Nous devons combattre ce phénomène par tous les moyens mis à notre disposition.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Rapport n° 0-2420 : Avis sur le projet de SDRIF-E

Monsieur le Maire

Le 12 juillet 2023, le Conseil régional a adopté son nouveau schéma directeur de la Région Île-de-France. Ce document cadre est très important. Sa précédente édition date de 2012. Elle avait été approuvée à l'issue de plusieurs mois, même plusieurs années de concertation. C'est moins le cas du présent document.

Le territoire Grand Orly Seine Bièvre, qui rassemble 24 communes, a contribué à l'élaboration de ce schéma directeur.. Il a d'ailleurs été désigné en tant que personnalité qualifiée habilitée à déposer un avis sur le SDRIF-E. Le document lui a été soumis en mai 2023. La Ville de Villejuif a exprimé sa position en juin 2023 et elle sera invitée à prendre part à l'enquête publique du SDRIF-E qui aura lieu du 1^{er} février au 16 mars 2024.

La Ville propose de s'opposer au dispositif « anti ghetto » du SDRIF-E et propose d'adopter des mesures prenant complètement le contre-pied de cette politique. Elle souhaite, en effet, favoriser l'implantation de logement très social dans les villes carencées en la matière. Curieusement, le

SDRIF-E ne cible pas les villes qui n'ont pas pris part à l'effort normal de production de logement social, alors que les besoins sont estimés à près de 500 000 logements par an dans la région. Ce faisant, il inverse les valeurs et rend en quelque sorte légitime le non-respect de la loi.

Notre avis souligne également la nécessaire conciliation des besoins en logements et la lutte contre le réchauffement climatique. Nous demandons des précisions sur les espaces verts et la nécessaire qualité écologique de ces derniers. Ça peut paraître étonnant comme remarque de la ville, mais les documents qui ont été fournis par la Région ne dressent que des perspectives à grands traits sans même reprendre l'intégralité du patrimoine existant de notre ville en matière d'espaces verts.

Le schéma directeur ne nous satisfait pas non plus sur le plan des transports. Notre ville, vous le savez, peut se réjouir de l'arrivée des lignes 14 et 15 du métro. Mais les itinéraires « en branche » posent des problèmes immédiats. Tous les usagers de la ligne 7 connaissent bien les difficultés de ce type de ligne. Même si l'ouverture de la ligne 14 nous soulagera, les problèmes que je viens d'évoquer se poursuivront sans doute. Pour toutes ces raisons, nous demandons l'inscription d'une étude sur le prolongement de la ligne 5 dans le SDRIF-E. Elle permettrait de « débrancher » la fourche de la ligne 7.

Madame ESCLANGON

Permettez-moi d'apporter quelques informations car certaines ont été omises.

Vous portez un jugement sévère sur les actions menées par la majorité à la tête de la Région Île-de-France. Le contraire nous aurait étonné. Rappelons toutefois, à l'intention des Villejuifois qui nous écoutent, tout ce que fait la région en matière de logements, en particulier en ce qui concerne le logement social.

De 2016 à 2022, la Région a mobilisé près de 295 millions d'euros pour créer près de 46 000 logements sociaux familiaux. Elle a mis en place une aide pour faciliter l'accès au logement dit intermédiaire, à des loyers inférieurs de 15 % par rapport au marché libre. Ils apportent une réponse complémentaire en particulier aux besoins des salariés des secteurs clés, comme les personnels soignants. 1 000 logements ont ainsi été financés dans ce cadre depuis 2020.

La Région est aussi le premier financeur du logement des jeunes sur son territoire, qu'ils soient travailleurs, apprentis ou étudiants. Elle a pour ambition de construire massivement, pour eux, des résidences de qualité, proches des lieux d'étude et de travail, avec des loyers accessibles. Elle a ainsi contribué, depuis 2026, à la construction de logements pour 14 500 étudiants ou jeunes travailleurs pour un montant total de plus de 105 millions d'euros.

Afin de lutter contre la hausse des prix du foncier et de l'immobilier et de permettre à des ménages modestes d'accéder à la propriété en zone tendue, la Région apporte son soutien à la création de logements en bail réel solidaire (BRS). Je vous rappelle que vous avez voté cette mesure à Villejuif. Depuis son lancement en 2022, elle a permis de cofinancer la création de 358 logements en soutenant des organismes de foncier solidaire pour un montant de près de 2 millions d'euros.

Il est donc erroné d'affirmer que le SDRIF-E se révèle en contradiction avec les orientations du territoire et de la Ville de Villejuif. Il est tout aussi faux de dire que la Région n'agit pas pour favoriser le logement social.

Vous avez seulement réagi en ne tenant compte que de la disposition qui vise à ne plus subventionner la construction de logements sociaux dans les villes qui possèdent déjà plus de 30 % de logements sociaux en PLAI - soit une seule ligne du document. Le PLAI est un dispositif de logements financés par des prêts locatifs aidés d'intégration, qui sont réservés à des personnes en situation de grande précarité. Ces textes ne signifient pas l'arrêt de la construction de logements sociaux. Ils ont uniquement pour but de ne pas bâtir davantage de logements destinés à des personnes aux revenus les plus modestes dans les villes où il y a déjà 30% de logements en PLAI, et ce afin de permettre une forme de mixité sociale. Dans ces territoires, le dispositif met davantage l'accent sur le logement intermédiaire, via le PLUS ou le PLS.

J'en profite pour faire un peu de pédagogie. J'ai déjà évoqué le PLAI. Le PLUS s'adresse à des personnes qui bénéficient d'un niveau de revenus supérieurs. De son côté, le PLS pourrait en théorie concerner 80 % de la population.

Mon groupe ne s'oppose pas à la construction de logement social. Il plaide simplement pour une meilleure répartition de ce dernier et pour davantage de mixité sociale. Celle-ci ne peut advenir dans les écoles si le logement n'en bénéficie pas en premier lieu. À Villejuif, nous ne manquons pas de PLAI, mais nous manquons de logement social intermédiaire pour les enseignants, les infirmiers ou les agents territoriaux. Il n'y a pas suffisamment de logements sociaux pour eux. On en a besoin. Et c'est ça qu'il dit, ce dispositif. Il ne vise pas à supprimer le logement social, il vise à mieux le répartir.

Je ne défendrai pas les villes qui ne respectent pas les termes de la loi SRU. À Villejuif, nous n'avons pas à rougir. Nous restons une commune populaire avec un parc de logement social. Mais nous manquons de mixité sociale et je pense qu'il faudrait la favoriser à l'avenir. Nous savons qu'elle permet de mieux répartir les élèves dans les classes ou de limiter le phénomène d'émeutes urbaines. Ce dernier ne relève pas uniquement d'un problème de parentalité, de difficultés sociales ou de milieu scolaire. Il prend également racine dans l'urbanisme et l'aménagement de nos villes, qui ont trop privilégié le PLAI.

Je répète. La Région ne va pas arrêter la production de logement social. Elle ne va pas non plus favoriser les villes qui ne respectent pas les règles en la matière. Ce n'est tout simplement pas vrai. Les communes qui n'accueillent pas de PLAI vont devoir trouver les moyens d'en construire. Celles qui en comptent déjà plus de 30 % devront à l'avenir éviter de concentrer toutes les familles en grande difficulté.

Madame MORIN

Connaissez-vous, Madame ESCLANGON, la part de PLAI dans notre parc de logement social ? Elle ne se monte, en réalité, qu'à 2 %. Nous avons même constaté que les loyers des nouveaux PLAI étaient plus onéreux que ceux de logements plus anciens en PLUS. Je relève en outre que les logements en PLS sont ceux pour lesquels nous rencontrons le plus de difficultés pour recruter des candidats. Ils sont généralement issus des milieux hospitaliers et ont des ressources suffisantes pour assumer un loyer de 1 000 euros pour un F2. Un ménage aux revenus allant jusqu'à 48 000 euros peut prétendre à ce type de logement. Au-dessus de cette somme, il n'est plus possible d'accéder au parc social.

En réalité, notre véritable problème réside dans le PLAI, d'autant que l'Etat cherche à saisir ces biens dans les communes concernées avec la gestion en flux.

Monsieur CHASTAGNAC

Vous avez raison. Il faut faire connaître les vrais chiffres du bilan de la Région. Elle a voté la réduction de 98 millions d'euros de l'enveloppe dédiée à la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi entre 2021 et 2023. Elle s'est prononcée en faveur de la diminution de 17 millions d'euros des dotations de fonctionnement pour les lycées publics entre 2022 et 2023. Elle a encore réduit de 211 millions d'euros les travaux réalisés dans ces établissements par rapport aux budgets votés depuis 2020.

Entre 2021 et 2023, la Région consacre également 36 millions d'euros en moins pour lutter contre la crise climatique, ou encore 15 millions d'euros de moins pour le logement. La politique de la ville subit à son tour une réduction budgétaire de 10,6 millions d'euros.

En dépit de ses annonces, la Région n'a pas non plus décaissé un centime en faveur du bouclier social. Elle a également réduit de 50 % des investissements en faveur des établissements sportifs d'Île-de-France à un an des Jeux Olympiques. Voici, en résumé, la politique de la Région. C'est aussi celle que voudrait appliquer notre opposition municipale si elle revenait aux responsabilités.

Monsieur OZTORUN

Nous aurions pu poursuivre cet inventaire en évoquant la gestion des lycées par la Région et continuer sur l'augmentation des tarifs du Pass Navigo en 2024. Vous vous réjouissez de l'investissement de la Région en faveur du logement social, Madame ESCLANGON, à hauteur de 43 millions d'euros. Mais il ne pèse pas lourd au regard du budget total de la collectivité, qui est de 5 milliards. Rapporté à chaque commune, il ne représente que 7 000 euros par ville. Des territoires pratiquent une véritable ségrégation sociale à laquelle ne s'attaque absolument pas Madame Péresse. Elle préfère stigmatiser le logement social.

À vous entendre, Villejuif est une ville très populaire. Mais en réalité, sa répartition sociale est très équilibrée avec 33 % de logement social, 33 % de logement collectif privé et 33 % de logement pavillonnaire. Ne stigmatisez pas les habitants. Dénoncez plutôt le chômage, le recul des services publics, du Bien commun ou de l'école de la République. Tous les parents d'élèves savent que nous manquons d'enseignants et de médecins scolaires. Ce sont les politiques libérales qu'il faut combattre, pas les personnes.

Madame ESCLANGON

Vous noterez qu'un loyer de 1 000 euros reste modique dans le parc de logement privé. Pourquoi ces appartements restent-ils vacants dans ces conditions ? Parce que les candidats potentiels ne veulent pas rejoindre un logement social alors même que nous vivons une grande crise du logement parce que ça manque de mixité sociale. Posons-nous de vraies questions.

Monsieur le Maire

Je tiens à préciser ma critique contre le SDRIF-E en empruntant les mots du Préfet de Région, qui est plus avare que moi en critiques de la majorité régionale : « *Ce document, s'il était adopté, ne permettait pas d'atteindre l'objectif de construction sur la région de 70 000 logements par an. Cette adoption restreint significativement la capacité à atteindre les objectifs de réponse aux*

besoins en logements sociaux dans la région. Ce projet ne peut rester en l'état. Sur ce point capital, il doit évoluer. »

Il ne faut pas seulement laisser les villes qui veulent construire des logements sociaux libres de le faire. Il faut les accompagner. Or la Région les dissuade en bloquant leurs subventions. Elle n'encourage pas non plus les villes qui n'en font pas à respecter les termes de la loi. Sur la liste de vos candidats aux élections sénatoriales, Madame ESCLANGON, aucun n'est en conformité avec les textes. Ils défont tous la loi SRU depuis 25 ans, considérant qu'il ne leur appartient pas de produire du logement social. Vous ne pouvez donc pas affirmer avec la main sur le cœur que vous n'y êtes pas opposée, Madame ESCLANGON. Les deux seuls candidats de la liste qui vivent dans des villes qui ont produit du logement social sont deux candidats de l'opposition, votre collègue de Gentilly, et vous-même.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
6 voix contre, 3 abstentions

5. Rapport n° 2-2304 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Villejuif et l'Office Public de l'Habitat Valdevy

Monsieur OZTORUN

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Robert Lebon Lamartine, il est prévu de construire un immeuble abritant 35 logements sociaux et un local accueillant la future Maison des projets. À l'issue de la réhabilitation, elle sera réutilisée pour implanter un nouveau service public dans un quartier populaire de notre ville.

La convention signée avec Valdevy a pour but de gagner plusieurs mois dans la réalisation et l'aménagement de cette Maison des projets.

Monsieur ACHOURI

En tant que salarié de Valdevy, je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire

Nous serons également trois à nous abstenir : Monsieur CHASTAGNAC, Madame BRIENZA et moi-même.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE
M. LE MAIRE, M. ACHOURI, M. CHASTAGNAC ET Mme BRIENZA NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

0-2

6. Rapport n° 4-2365 : Avenant n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Monsieur OZTORUN

Ce rapport est un 2^e avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les contrats de ville devaient être renouvelés d'ici la fin de l'année. Compte tenu des événements du mois de juin, le gouvernement a annoncé que cette période était étendue jusqu'à la fin du mois de mars 2024. Nous en profitons donc pour prolonger l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière dans les quartiers prioritaires.

Pour citer des exemples d'actions ayant été menées pour eux, citons par exemple l'événement qui se tiendra prochainement dans le quartier Lebon Lamartine, le 2 décembre, qui se veut à la fois festif, culturel et mémoriel. Il s'agit de rendre hommage à des générations de villejuifois qui ont habité ce quartier. C'est un évènement d'une ampleur assez importante, avec la mobilisation de plusieurs services de la ville, et qui attirera des artistes et des acteurs du monde de la culture et du spectacle. Il y a d'autres initiatives que ce dispositif permet de financer. Je pense notamment à l'auberge solidaire dans le quartier Alexandre Dumas, qui a réduit son isolement. Cela permet aussi de financer des projets d'insertion ou des chantiers pédagogiques. Nous étions, avec Ahcène Saadi, la semaine dernière, à Alexandre Dumas, dans le cadre d'un travail réalisé par des jeunes villejuifois dans le cadre d'un chantier pédagogique. Ce dispositif permet à la fois de créer du lien social, d'améliorer le cadre de vie et de tisser des relations avec les bailleurs Logirep et Valdevy.

Madame DA SILVA

Il est rappelé dans le rapport que les bailleurs sont tenus de dresser un bilan quantitatif et qualitatif des actions issues du programme d'action avant la fin du premier trimestre suivant l'année écoulée. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu un tel document au titre de l'année 2022. Il permettrait d'apprécier les initiatives menées et l'utilisation du budget de la ville, qui est assez conséquent.

Monsieur OZTORUN

Le bilan de l'année 2022 est finalisé. Je n'ai pas encore terminé celui de 2023. Une chargée de mission suit de près les actions menées en lien avec les bailleurs. Un comité de pilotage prévu au début de l'année 2024 nous fournira l'occasion de les passer en revue.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Rapport n° 2-2369 : Approbation du principe au passage à la gestion en flux des droits de réservations de logement

Madame MOROT

Jusqu'à présent, les patrimoines des bailleurs étaient gérés en stock. Chacun d'entre eux dédiait, dans son contingent, une partie de ses biens à Action Logement, à la Préfecture, aux communes, au ministère et à lui-même.

Quand une municipalité souscrivait une garantie d'emprunt pour un bailleur, elle devenait réservataire automatique de 20 % des logements. Depuis le début de notre mandature, nous essayons d'obtenir des configurations d'appartements correspondant aux besoins des Villejuifois, par exemple des PLAI ou PLUS et, si possible, de grandes surfaces.

Avec cette garantie d'emprunt, nous obtenions également un « droit de suite » c'est-à-dire que nous étions réservataire principal pour une durée de quarante ans. Nous bénéficions ainsi d'un droit sur des appartements fléchés dès le départ.

L'Etat a changé la donne en refusant la gestion en stock, c'est-à-dire le fléchage des appartements, pour privilégier des flux. Chaque acteur conservera le même pourcentage de droits sur les parcs des bailleurs. Les appartements seront attribués par ces derniers au fur et à mesure des différents besoins des demandeurs.

Pour mettre en place ce dispositif, l'Etat devait initialement conclure des conventions avec les bailleurs. Mais ils n'ont reçu le projet de document que très récemment alors qu'il devait être adressé il y a plusieurs mois déjà. Dans le même temps, l'Etat nous oblige à signer nous-mêmes des conventions avec les bailleurs avant le 1^{er} janvier 2024 et donc d'accepter, nous aussi, cette gestion en flux. Si nous ne nous mettons pas en conformité d'ici à cette date, nous perdons nos droits sur les appartements des bailleurs, qui retomberont dans l'escarcelle de l'Etat.

L'Etat demande en outre à être servi en premier lieu. Or, il exige en priorité des PLAI et des grandes surfaces, ce qui correspond aux besoins de Villejuif. Pour les PLAI, cela ne posera pas de difficultés mais comme beaucoup de communes, nous manquons cruellement de grands appartements.

Bien sûr, les appartements que nous obtiendrons via notre garantie seront fléchés. En d'autres termes, nous ne récupérerons pas des biens anciens et mal situés. Mais nous ne bénéficierons plus de droits de suite car ils seront transformés, à partir de 2024, en droits uniques.

Nous vous demandons d'adopter ce mode de gestion en flux, qui n'a pas fait débat au sein de la commission.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

0-2

8. Rapport n° 2-2370 : Avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Monsieur OZTORUN

Cette convention cadre vise notamment à financer à 50 % le poste de notre chargé de mission. Il effectue un travail formidable en lien avec l'ensemble de la DTDM. Elle permet également de flécher les reconstructions menées dans le cadre du renouvellement urbain de Villejuif. D'autres communes n'ont pas fait ce choix.

Sur les 234 logements prévus, 202 ont d'ores et déjà été réalisés ou fléchés. 61 d'entre eux seront positionnés sur la ZAC Grand Campus.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Rapport n° 2-2375 : Convention d'accès aux données d'occupation du parc social du bailleur Seqens

Madame MOROT

Nous avons pour projet de créer un observatoire de l'habitat et du logement afin d'obtenir une connaissance plus fine de notre territoire et d'aider au mieux la population.

Pour ce faire, nous avons besoin de données. C'est le sens de la convention passée avec le bailleur social Seqens. Les informations qu'il nous transmettra seront détruites à l'issue de la mise en place de l'observatoire. Une convention du même type a déjà été signée avec Batigère dans le cadre du projet des Lozaites. Nous discutons par ailleurs avec d'autres bailleurs.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Rapport n° 4-2322 : Démolition de la propriété située 64 rue René Hamon à Villejuif : Autorisation de signature de la demande de permis de démolir

11. Rapport n° 4-2321 : Démolition de la propriété située 70 rue Henri Barbusse à Villejuif : Autorisation de signature de la demande de permis de démolir

Monsieur ACHOURI

Je vous signale que les délibérations concernent deux propriétés situées à deux adresses différentes.

Monsieur le Maire met la première délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire met la deuxième délibération aux voix.

0-12

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Rapport n° 4-2374 : Création de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre

Monsieur ACHOURI

Par dérogation au Code du commerce, les sociétés publiques locales sont des sociétés anonymes. Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, soit des constructions permettant d'exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général.

L'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales précise que les SPL peuvent être soit administrées par un Conseil d'administration, soit dirigées, gérées et représentées par un Directeur général. Un Directoire peut également être placé sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Contrairement aux sociétés d'économie mixte (SEM), les SPL ne peuvent pas être mises en concurrence par les collectivités territoriales actionnaires. Ainsi, dès lors que les actionnaires publics exercent sur leur société un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, et que la société exerce l'essentiel de son activité pour ses actionnaires, les prestations qu'elles rendent ne nécessitent pas l'application des règles de la commande publique afin d'accélérer la réalisation des projets.

De plus, la codécision et la mutualisation des moyens entraînent un gain de temps et d'argent. Dans une SPL, les collectivités locales sont les seules décisionnaires. Elles détiennent la totalité du capital et des sièges au Conseil d'administration, qui nomme et révoque un Directeur général. Les collectivités obtiennent ainsi l'assurance que les SPL intégreront pleinement leurs orientations stratégiques et politiques. Les contrôleurs de l'Etat sont en charge de contrôler leur activité et leurs comptes mêmes si elles sont de droit privé. Ainsi les actes administratifs relevant de l'exercice de prérogative de puissance publique leur sont systématiquement transmis. De même, leurs comptes peuvent être contrôlés par les chambres régionales des comptes et la cour des comptes, même s'ils sont certifiés par un commissaire aux comptes.

La délibération qui vous est soumise porte sur la création de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre, qui comprend les communes d'Athis-Mons, Fresnes, Ivry et Villejuif. Elle a trait en second lieu à ma nomination en tant que représentant de la ville de Villejuif en son sein. La délibération m'autorise à exercer cette fonction tout en approuvant les statuts de la SPL et son pacte d'actionnaires.

Madame ESCLANGON

Je suis toujours gênée par la création d'une couche supplémentaire au sein d'un millefeuille administratif qui est déjà extrêmement épais. Je n'approuve pas cette utilisation de l'argent public alors que les structures déjà nommées devraient déjà disposer de toutes les compétences pour réaliser les missions confiées à la SPL.

Pour tout ce qui est compétence urbaine, effectivement cela revient au GOSB. Le GOSB admet, par la création de cette SPL, qu'il n'arrive pas à exercer la compétence pour laquelle il a été créé. Les villes sont donc obligées de se doter d'outils complémentaires pour arriver à leur fin, et avoir

surtout une rapidité d'action, si j'ai bien compris. Il est regrettable que nous devons créer une strate supplémentaire pour gérer des projets relevant de l'urbanisme local. Il semble que les structures compétentes reconnaissent leurs propres lacunes dans l'accomplissement de leurs missions.

N'oublions pas que les contribuables financent ces dépenses, même si elles se limitent en l'espèce à 20 000 euros. Cela nuit à la visibilité de notre action, tout comme à la transparence sur l'utilisation de l'argent public. Plus globalement, je vois dans la création de ce type de sociétés un aveu d'échec de l'action publique, qui n'atteindrait pas les objectifs attendus.

Nous ne connaissons pas la finalité de cette SPL. Parce que nous n'en cernons pas encore les contours et que nous ne pouvons pas préjuger de son inefficacité, nous nous abstenons sur cette résolution. Nous avons également constaté que cette SPL n'entraînait pas la création d'emplois publics supplémentaires mais que nous allions nous appuyer sur des compétences déjà présentes. Nous restons en veille.

Monsieur le Maire

Toutes les collectivités ont créé ce type de boîte à outil, qui ne peut pas être rapprochée du millefeuille administratif. Nous disposons de la possibilité de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous voulons nous appuyer sur des outils beaucoup plus opérationnels qui nous permettent d'agir plus rapidement. La force de ce type de régie consiste dans sa capacité à pouvoir mutualiser des moyens.

En complément, ce type de structure compense le manque d'attractivité de la filière technique de la fonction publique territoriale en France et, en particulier, en Île-de-France. Aujourd'hui, il est bien difficile, pour des communes comme Villejuif, de pouvoir attirer des profils d'ingénieur, d'architecte et d'urbaniste, surtout dans la première couronne. Les carnets de commande ne sont pas toujours remplis et les salaires ne sont pas toujours compétitifs par rapport au secteur privé.

Vous avez évoqué, Madame ESCLANGON, le poids sur les finances publiques. Or le recours à ce type de structure permet de bien utiliser les impôts payés par nos concitoyens compte tenu de l'intérêt de cet outil. D'autres structures comparables existent dans notre région, comme celle qui est dédiée aux lycées. En somme, les SPL ont déjà été éprouvées.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
6 ABSTENTIONS

13. Rapport n° 1-2356 : Budget principal de la Ville - Vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2023

Monsieur CHASTAGNAC

Les quatre résolutions à venir ont toutes été adoptées à l'unanimité en commission. Elles visent à prendre en compte des aléas imprévisibles au stade du budget primitif, du budget supplémentaire, et de la décision modificative n°1.

La décision modificative n°2 définit nos besoins de financement dans le but de réduire notre emprunt et de prendre en compte les travaux, estimés à 700 000 euros, de l'espace congrès des

Esselières. Je vous rappelle que ce bâtiment a subi un incendie lors des émeutes urbaines du début du mois de juillet. Nous avons inscrit les premiers crédits, de l'ordre d'1,2 million, dans la première décision modificative adoptée en septembre dernier pour ne pas retarder le chantier et ouvrir les lieux début 2024. Ces dépenses doivent être couvertes à 100 % par les assurances et les subventions de l'Etat en vertu de la circulaire du 7 juillet 2023.

La décision modificative prévoit ces dépenses en investissement comme en fonctionnement. Elle permet par ailleurs de procéder à plusieurs ré affectations de crédits en dépenses d'investissement, dont l'ajout de 3,3 millions d'euros pour ajuster la ligne de crédit nécessaire à la finalisation de l'acquisition de fin d'années et d'abonder le budget de la Ville de 20 650 euros pour créer la SPL que nous venons d'évoquer.

La décision modificative ne prévoit pas d'inscriptions en dépenses de fonctionnement. Je vous demande donc d'adopter cette décision modificative n°2 dont l'équilibre s'établit à 350 000 euros en fonctionnement, et à 740 000 € en investissements.

Madame ESCLANGON

Cette décision modificative me semble très modeste au regard du budget de Villejuif avec seulement 350 000 euros de fonctionnement affectés au dédommagement des assurances concernant les dégâts sur les locaux des Esselières. En investissement, l'ajustement n'est que de 740 000 euros compte tenu de la perception d'une autre recette attendue de l'Etat. Nous assistons par ailleurs à quelques jeux de virements de crédit d'un article budgétaire à un autre concernant, notamment, les préemptions en cours.

En somme, la décision modificative ne vient pas bouleverser le budget et on peut penser qu'il n'y aura pas d'autre ajustement budgétaire d'ici à la fin de l'année. Souhaitons que l'ensemble des crédits en fonctionnement ne pose pas de problème d'ici au 31 décembre et que l'ensemble des charges de fonctionnement sur 2023 soit bien comptabilisé en 2023.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement sera-t-il, finalement, à la hauteur du budget primitif ? Même si nous n'en sommes pas encore à analyser le compte-administratif de l'année 2023, si nous analysons les différents ajustements réalisés au titre du budget supplémentaire (ceux de juin dernier, la décision modificative n°1 de septembre et la décision modificative n°2 de ce mois de novembre), nous ne sommes pas certains qu'ils se traduisent par de réelles réalisations. En somme, ces annonces budgétaires pourraient, une fois de plus, ne pas être suivies d'effet.

Or notre Ville a un besoin accru d'investissements lui permettant de lui garantir son avenir et de créer une nouvelle attractivité. Ces dépenses sont attendues par les habitants car elles pourraient permettre de procéder à des travaux d'isolation du bâti communal, sur la voirie, la propreté ou le cadre de vie. Nous attendons par exemple depuis des années une réhabilitation du marché. Nous en reparlerons au moment du vote du compte administratif.

Nous ne pouvons que constater qu'au fil des années, la section de fonctionnement prend une part de plus en plus croissante par rapport au budget d'investissement dans le budget de la commune. Le compte administratif 2022 comprend des dépenses de fonctionnement à hauteur de 78 %, contre 22 % seulement de dépenses pour les investissements.

Cette situation ne peut pas perdurer. Vous devez réfléchir aux différents moyens de réduire les dépenses de fonctionnement ou encore envisager de réorganiser certains services à la population. Vous devez en outre capter plus de subventions pour lui permettre d'accroître sa capacité d'investissement. En 2022, les subventions représentaient moins de 10 % des dépenses d'investissement.. Aujourd'hui, vous ne consacrez pas tous les moyens nécessaires à ce qui s'apparente à une véritable chasse aux subventions.

Certaines dépenses de fonctionnement sont utiles, comme les moyens dédiés à la recherche de financements publics comme privés.

Monsieur CHASTAGNAC

Vous vous étonnez du caractère limité de cette décision modificative. Mais elle intervient un mois avant la fin de l'année et peu de temps après une première décision modificative. Il n'est donc pas étonnant que son montant soit limité. Nous n'allons pas modifier le budget en profondeur tous les mois.

Monsieur le Maire

Vous nous reprochez de ne pas aller chercher de subventions. Mais en faisant appel à Seqens, nous allons trouver de l'argent là où il se trouve. Or vous avez voté contre cette proposition. Mais nous ne sommes pas à une contradiction près.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 9 abstentions

14. Rapport n° 1-2346 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2024 - Budget principal de la Ville

Monsieur CHASTAGNAC

L'examen du budget municipal 2024 est planifié en mars prochain. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le plan financier et politique, nous avons voulu sécuriser nos décisions et nos capacités de financement.

Il nous revient de fixer les conditions d'engagement des dépenses relatives à l'investissement local pour assurer la continuité des services communaux au cours des trois premiers mois de l'année 2024.

Nous vous proposons d'appliquer les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales et d'autoriser, sur la période, l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement annuelles dans la limite du quart des crédits ouverts dans le budget 2023 hors reports ou remboursement de la dette. Cette somme représente un total de 5 977 938 euros, qui seront affectés selon le détail figurant en annexe de la délibération. Les crédits engagés seront repris dans le budget primitif de 2024.

Monsieur le Maire

En commission, cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Madame ESCLANGON

Je tiens à vous expliquer les raisons de notre vote concernant le recours à Seqens car nous n'avons pas eu l'occasion de le faire.

Monsieur le Maire

Nous traitons un autre point.

Madame ESCLANGON

C'est vous-même qui venez d'aborder le sujet.

Monsieur le Maire

Vos propos ont bien été inscrits au procès-verbal.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

0 voix contre, 2 abstentions

15. Rapport n° 1-2347 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la Ville et son budget annexe FLOBAIL

Monsieur CHASTAGNAC

Il s'agit, avec cette délibération, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57. Il s'agit d'un Le référentiel budgétaire et comptable qui prend la suite de l'instruction M14 datant de 1997. Son adoption a été votée à l'unanimité en commission. Cette nouvelle nomenclature est issue de la loi portant création des nouvelles métropoles de 2015 et elle s'applique au bloc communal, départemental, régional et à quelques structures publiques. L'Etat a prévu sa généralisation au 1^{er} janvier 2024. Nous appliquerons donc cette nouvelle maquette budgétaire en 2024.

En matière budgétaire, elle vise à encadrer la gestion prévisionnelle des crédits en définissant, en particulier, les autorisations de programme, et en prévoyant l'adoption d'un règlement budgétaire et financier que l'on délibèrera juste après. Les changements sont de nature essentiellement comptables. Ils intègrent les modes de fonctionnement de toutes les collectivités. Ainsi, nous sommes autorisés à inscrire des crédits de façon prévisionnelle ou à voter des autorisations de programmes. Ils visent également à rapprocher les communes des règles comptables du secteur privé.

Ces nouvelles dispositions mobiliseront la Direction des finances et renforceront, en particulier, ses fonctions comptables. Elles prévoient même le transfert de certaines missions qui étaient exercées jusqu'à présent par l'Etat. En effet, la généralisation de la M57 constitue un pré requis pour

permettre à l'état de généraliser le compte financier unique, le CFU, dès 2027, comme le prévoit le projet de loi de finances en cours de discussion.

Avec la M57, nous entrons donc dans une phase de transmission aux collectivités des missions relatives à l'organisation, au suivi et à la garantie de la gestion comptable. Nos services devront donc passer d'une approche essentiellement budgétaire à une démarche de plus en plus comptable. Je les remercie d'ailleurs pour le travail qu'ils ont entrepris pour mettre en place la M57. J'en profite également pour saluer la collègue qui prendra prochainement ma suite.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Rapport n° 1-2357 : Adoption du règlement budgétaire, comptable et financier

Monsieur CHASTAGNAC

Ce règlement budgétaire, comptable et financier formalise les principales règles de la collectivité en la matière. Son adoption s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, que je viens d'évoquer. Précisons d'emblée qu'il ne substitue pas aux dispositions entourant les finances publiques mais qu'il la précision, dans une logique de pédagogie pour assurer la performance de la gestion, garantir la qualité des comptes ainsi qu'un meilleur portage des dépenses et des recettes.

En somme, cet outil au service de la bonne gestion financière de la Ville fixe des règles internes dans le respect des lois en vigueur. La transparence constitue le principal fil directeur de la démarche et du contenu. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de la gestion financière de la ville. En effet, il permettra de faire face à la montée en puissance d'exigences nouvelles en matière de finances publiques, de régularisation et de sincérité des comptes.

La M57 marque une première étape. La généralisation du compte financier unique en 2027 en signera une autre. Le règlement sera actualisé en fonction des modifications législatives et réglementaires à venir et de l'adoption des règles de gestion interne.

Une nouvelle fois, j'adresse mes félicitations aux membres de la Direction des finances pour la qualité du document qui nous est adressé ce soir.

Monsieur le Maire

Je m'associe aux remerciements de Monsieur CHASTAGNAC pour tous les agents qui concourent à la réalisation de nos comptes et qui nous fournissent des outils d'aide à la décision du conseil municipal.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. Rapport n° 1-2324 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide aux projets

Monsieur DU SOUICH

Cette délibération a fait l'objet d'une unanimité en commission. Elle vient clore le cycle des commissions paritaires au sein desquelles siège l'opposition. Des associations nous font part de leurs projets sur la ville et de leurs motivations.

Chacun salue l'utilité et la dynamique de ce type d'exercice. Nous cherchons d'ailleurs à renouveler les associations participantes. Certaines d'entre elles se sont montrées particulièrement proactives et ont pris part à un cycle entier de commissions. Parce que cette instance contribue à une meilleure connaissance de la commune, les associations qui y participent doivent être régulièrement renouvelées. C'est donc une commission qui remplit l'ensemble des attentes des villejuifois.

Cette année, le budget de cette commission paritaire a augmenté de 40 000 euros, passant de 60 000 à 100 000 euros. Le flux de projets portés par les associations traduit un grand dynamisme et une forte demande. Nous voyons ici un très beau reflet de cette activité associative en développement à Villejuif, en droite ligne avec notre soutien à la participation citoyenne.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Rapport n° 3-2351 : Ajustement des critères de subvention pour les clubs sportifs

Monsieur BULCOURT

Vous savez que les critères que nous avons mis en place poursuivent un objectif de transparence et d'équité entre les clubs sportifs. Aujourd'hui, nous souhaitons nous rapprocher encore de la réalité de ces structures. Nous leur avons demandé de nous faire part de leurs problématiques et de leurs préoccupations pour ajuster ce dispositif. Ces présentations ont eu lieu dans le cadre de la commission paritaire dédiée aux sports. Les propositions issues de ces échanges ont rencontré un accueil favorable en commission.

In fine, le critère relatif à la compétition est adapté selon que nous avons affaire à des sports individuels ou collectifs. De la même façon, l'implication dans la vie locale est désormais mesurée en tenant compte de la durée des événements. Nous continuons de fixer un critère à hauteur de 20 % concernant les adhérents mais des ajustements ont été réalisés au sein de cette part de 20 %.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Rapport n° 3-2353 : Approbation des avances de subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison 2023/2024

Monsieur BULCOURT

Alors que nos budgets sont votés sur la base d'une année calendaire, le fonctionnement des clubs est calqué sur les différentes saisons sportives. Depuis une dizaine d'années, nous versons la moitié de la subvention de l'année $n+1$ à cette période de l'année. Je propose de rééditer cette pratique.

Monsieur le Maire

Monsieur MEYNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE
M. Meyne ne prend pas part au vote.

20. Rapport n° 3-2419 : Attribution de subventions aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2022/2023

Monsieur BULCOURT

Il existe une autre tradition au sein des clubs sportifs de la ville : les stages sportifs. L'année dernière, nous sommes convenus de diviser le montant de l'enveloppe allouée à cette dépense, qui s'élève à 15 000 euros, par le nombre total de participants aux différents stages.

Cette année, j'ai soumis une nouvelle idée à la commission paritaire sports, soit la prise en compte du nombre de jours de stage. Par conséquent, l'enveloppe est divisée en fonction du nombre de participants et du nombre de nuits. Tous les clubs sont donc mis sur le même pied d'égalité. J'ajoute que le montant est plafonné à celui de la subvention demandée par ces structures.

Monsieur le Maire

Monsieur MEYNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE
M. Meyne ne prend pas part au vote

21. Rapport n° 3-2350 : Versement d'une subvention pour le soutien aux championnats de France hors OMS 2023- Association ASV ELITE

Monsieur BULCOURT

Vous savez que nous versons une subvention pour soutenir les clubs qui prennent part aux championnats de France hors OMS. Cette enveloppe n'étant pas consommée dans son intégralité, nous nous servons du reliquat pour rembourser les clubs moyennant une présentation de leurs factures. La délibération proposée a pour but de permettre le remboursement de l'ASV.

Madame ESCLANGON

Vous venez d'indiquer que le remboursement s'effectue sur factures. Vous avez ainsi répondu à la question que je me posais.

Monsieur BULCOURT

Nous voulons ainsi traiter de façon égalitaire les clubs qui ont ou qui n'ont pas intégré l'OMS. Si je les incite à adhérer à cette organisation, nous ne les y contraignons pas.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. Rapport n° 3-2366 : Convention de partenariat avec l'Établissement public territorial - Atelier d'écriture RAP

Madame KADRI

La Ville souhaite lancer un nouveau projet visant à aller à la rencontre des publics éloignés de la culture et qui ne sont pas inscrits au Conservatoire. Cet établissement souhaite nouer un partenariat avec le service Jeunesse de la municipalité pour pouvoir développer des actions culturelles. Il comprend notamment l'organisation d'un atelier d'écriture.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Rapport n° 3-2342 : Approbation du prêt de la brodeuse numérique par le département du Val-de-Marne

Madame MORIN

Dans le cadre du mois du fil organisé en mars 2024, la médiathèque Elsa Triolet souhaite emprunter une brodeuse numérique au département. Cet espace n'est effectivement pas entièrement dédié à la lecture. Il peut organiser des activités manuelles.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Rapport n° 3-2335 : Adhésion à l'association Maison de Banlieue et de l'Architecture

Madame MORIN

La Ville de Villejuif souhaite adhérer à cette association qui pilote notamment une exposition intitulée « Banlieue des enfants » à Athis-Mons. Cette dépense, qui représente 50 euros par an,

traduit notre volonté de rejoindre d'autres collectifs rassemblant des musées de banlieue. Nous avons ainsi adhéré, dans cet esprit, à l'association des amis du musée de la résistance. Nous voulons contribuer au développement culturel de la commune et offrir des possibilités de visites à nos jeunes et moins jeunes. Il n'est pas toujours nécessaire de se rendre à Paris. Nous pouvons également découvrir des lieux ressources à proximité de Villejuif.

L'année prochaine, nous avons prévu de développer un axe autour du sport et de la banlieue en écho à l'arrivée des Jeux Olympiques de 2024.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Rapport n° 3-2264 : Approbation du versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la ville suite à l'appel à projets rentrée septembre 2023

Monsieur WEBER

Cette délibération nous permet de faire se rencontrer les préoccupations de la mairie et celles de l'Education nationale. La municipalité souhaite favoriser le dynamisme des écoles et a lancé un appel à projets en ce sens. Elle entend ainsi mieux articuler et mettre en synergie les différentes orientations pédagogiques des établissements scolaires et les autres actions municipales. Elle veut associer les acteurs du monde pédagogique afin de donner encore plus de poids à son projet éducatif de territoire.

Cette année, en complément de cet appel à projets, nous avons réuni une première commission paritaire rassemblant la Ville et les acteurs de l'Education nationale. Nous avons retenu 17 projets pour un montant total de presque 17 000 euros. Nous avons pratiquement approuvé toutes les propositions présentées.

Nous comptons rééditer cette opération l'année prochaine mais en lançant un appel à projets plus tôt dans l'année de façon à laisser plus de temps de préparation aux écoles.

Madame ETTORI

En commission Lebon Lamartine, je me suis interrogée sur les artistes rémunérés par ce biais. J'ai n'ai pas obtenu de réponse à ma question.

Madame OUCHARD

D'où proviennent les autres subventions ? Sont-elles versées par d'autres collectivités ?

Monsieur WEBER

Oui, et également par l'Education nationale. Je vous précise que nous continuons de passer via les coopératives scolaires pour mener ce type d'actions.

Madame ETTORI, la réponse à votre question vous sera communiquée ultérieurement.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Rapport n° 3-2341: Convention d'objectifs et de financement n°202300068 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif relative à la réalisation et au suivi des projets du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP)

27. Rapport n° 3-2377: Convention d'Objectifs et de Financement n°202300608- Fonds National Parentalité Volet 3 - Aide au fonctionnement

Madame LAMBILLIOTTE

La Maison des parents est ouverte cinq jours par semaine. Elle accueille un espace « parents bébés » et propose des temps de rencontres et des groupes de parole autour de la parentalité. Elle accompagne ainsi des parents pouvant rencontrer des difficultés dans ce rôle.

Ce travail d'excellence est très centré autour de la petite enfance. Nous travaillons à son élargissement aux problématiques de parents élevant des enfants plus âgés et d'adolescents.

Les délibérations proposées visent à autoriser le versement de subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. La première, d'un montant de 23 682 euros, porte sur des frais de fonctionnement. La seconde, qui se monte à 5 000 euros, est pour sa part dédiée à l'achat de matériel et de prestations de services.

Monsieur le Maire

Ces délibérations ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité en commission.

Monsieur le Maire met le premier rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire met le deuxième rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

28. Rapport n° 4-2216 : Mise en place de séances Ciné Relax

Madame PASQUET

Cette délibération, elle aussi approuvée à l'unanimité en commission, prévoit la signature d'une convention de partenariat avec le réseau Ciné Relax, qui est présent dans 70 villes en France. Elle a pour but de faire découvrir un nouveau loisir culturel aux familles et de leur permettre de partager un moment agréable ensemble sans avoir la peur de déranger.

La convention envisage l'organisation de huit séances de Ciné Relax ouvertes aux enfants en situation de handicap et à leur famille. Elles offrent ainsi un accès inclusif à la culture et au plaisir du cinéma pour les personnes présentant un handicap pouvant entraîner des comportements atypiques lors d'une projection cinématographique (autisme, polyhandicap, handicap psychique,

maladie d'Alzheimer). Il s'agit de rendre le cinéma acceptable à tous, en famille ou avec des amis et avec le public habituel de la salle.

Les séances se dérouleront à la Maison de la Culture Jean Vilar à partir du mois de mars, le mercredi et le weekend. Le ticket d'entrée a été établi à 3,85 euros.

En plus des prestations assurées par Culture Relax, à hauteur de 2 000 euros, la convention prévoit la souscription d'une cotisation annuelle de 200 euros.

Les habitants accompagnés par la Maison de la santé et du handicap ont déjà exprimé cette demande d'accès à la culture. Ce sujet a été très largement abordé lors de la commission communale pour l'accessibilité. Rappelons qu'en 2022, 8 % des Villejuifois ont des droits ouverts à la MDPH. Notre commune compte également plusieurs établissements hospitaliers et spécialisés.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

29. Rapport n° 4-2331 : Adhésion à l'expérimentation « Equip'Addict Développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales addictions »

Madame LEYDIER

Ce premier rapport concerne l'adhésion de la collectivité à une expérimentation. Il s'agit de travailler en partenariat avec une structure qui procure un accompagnement individuel, pendant plusieurs années, aux personnes touchées par une addiction. Elle travaille en lien avec les professionnels des milieux médicaux et paramédicaux et offre, en outre, un lieu d'accueil pour qu'elles puissent se reposer, prendre une douche, discuter...

Ce centre propose d'implanter l'une de ces microstructures médicales dédiées aux addictions à Villejuif. Il veut ainsi se rapprocher au plus près des personnes concernées et élargir encore la portée de l'accompagnement qu'il délivre.

Monsieur le Maire

La délibération a été adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

30. Rapport n° 4-2332 : Conventions pour la mise en oeuvre de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) pour tous les collégiens d'Île-de-France, scolarisés en classe de 5^{ème}, âgés de 11 à 14 ans.

Madame LEYDIER

Cette double convention, signée avec l'ARS d'une part et la CPAM d'autre part, vise à permettre la participation de Villejuif à la campagne de prévention du papillomavirus et à encourager les familles à faire vacciner leurs enfants.

Monsieur le Maire

La délibération a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame ESCLANGON

Le nombre de vaccinations est très faible dans nos établissements scolaires et nous craignons qu'il n'augmente pas. En effet, pour une jeune fille, solliciter d'être vaccinée contre cette maladie signifie qu'elle a une vie sexuelle ou qu'elle a l'intention d'en débiter une. Je vous rappelle, en effet, que le papillomavirus peut être contracté après des rapports sexuels. Je ne sais pas s'il l'accord parental est nécessaire pour se faire vacciner.

Madame OUCHARD

Je tiens à ce que cette action corresponde bien à une opération de sensibilisation et pas à une campagne de vaccination en tant que telle. La façon dont le point de l'ordre du jour est formulé peut prêter à confusion. En tant que professionnelle de la santé, organiser une opération de vaccination auprès de tous les jeunes Villejuifois âgés de 11 à 14 ans ne fait pas partie des prérogatives de la municipalité. Si telle était votre intention, je m'abstiendrais pour ce vote avec les autres membres de mon groupe.

Le fait de vacciner un enfant ou un adolescent reste dépendant d'une autorisation parentale. C'est du moins le sens de l'accompagnement que nous délivrons à nos patients.

Madame LEYDIER

Cette vaccination suscite des interrogations au sein des familles. La Ville de Villejuif veut prendre tout sa part dans la lutte contre ce virus. Relisez le titre du rapport. Il porte bien sur une campagne de vaccination destinés à tous les collégiens d'Île-de-France âgés de 11 à 14 ans et scolarisés en classe de cinquième.

La campagne de vaccination va se doubler d'une sensibilisation mais la délibération a bien trait au premier sujet.

Monsieur le Maire

J'ajoute que nous répondons aussi à une commande de l'ARS.

Le domaine de la santé reste piloté par l'Etat et à ce titre, notre centre de santé dépend de l'ARS. La mise en œuvre de la vaccination est déléguée.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE
2 ABSENTIONS**

0-12

31. Rapport n° 2-2308 : Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical des commerces, accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024 et en application de la loi « Macron »

Monsieur PLUSQUELLEC

Les dates concernées sont le 1^{er}, le 8, le 15, le 22 et le 29 décembre. Le rapport a été voté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

32. Rapport n° 4-2136 : Rapport d'activité 2022-2023 de la SEMHACH

Monsieur LIPIETZ

A la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine et de l'attaque contre un gazoduc, les prix du gaz ont considérablement augmenté. La SEMHACH a été profondément restructurée face à cette situation. Ses finances ayant été touchées, nous avons été contraints de prendre des décisions drastiques et d'absorber une partie de ses actions.

De façon assez miraculeuse, nous avons franchi l'obstacle de l'année 2022 et nous apprêtons à surmonter également l'année 2023. Nous avons pris des initiatives vertueuses. Par exemple, nous avons installé des pompes à chaleur à L'Haÿ-les-Roses et à Chevilly et nous avons conservé nos turbines à gaz, qui produisaient à la fois de la chaleur et de l'électricité.

A la suite de la mise à l'arrêt de la moitié du parc nucléaire français, EDF a dû acheter de l'électricité. La Ville de Villejuif a compté parmi les producteurs sollicités. Quand les prix du gaz étaient trop élevés, nous faisons fonctionner nos pompes à chaleur et quand ils baissaient, nos turbines à gaz tournaient à plein régime. Nous avons vendu de l'électricité à un prix fabuleux. En deux heures, nous pourrions renflouer le budget de la SEMHACH pour trois semaines.

Pour toutes ces raisons, nous ne procéderons par une régularisation des charges acquittées au titre de l'année 2023 par les locataires HLM. Tous les acteurs de ce secteur ne peuvent pas en dire autant.

Madame MORIN

Nous avons beaucoup de chance de pouvoir ainsi nous appuyer sur la géothermie. Nous avons accès à une source d'énergie renouvelable quasiment illimitée et puisqu'elle est indépendante des énergies fossiles, elle constitue un levier important dans la lutte contre la précarité énergétique.

Il n'est pas non plus anodin de faire appel à une SEM car cela empêche la captation des profits par le secteur privé. Nous avons également l'assurance que l'argent ainsi dégagé financera des investissements vertueux pour l'environnement.

Félicitons-nous, une nouvelle fois, de pouvoir accéder à une source d'énergie locale, renouvelable et garantissant une maîtrise des prix par rapport aux énergies fossiles, contribuant qui plus est à la

diminution des gaz à effet de serre et à la lutte contre la précarité énergétique. Tout en présentant un très bon bilan carbone, la géothermie améliore le pouvoir d'achat des habitants.

Je vous rappelle que la moitié du parc énergétique de la ville est connectée à cette source d'énergie, dont des équipements publics majeurs (le stade nautique, l'hôpital, des collèges, l'hôtel de ville, le théâtre, des groupes scolaires, le centre technique municipal, des résidences de l'OPH et des copropriétés...). Les nouveaux quartiers, comme le Campus Grand Parc, seront également raccordés.

En somme, ce projet participe de notre reconquête d'une indépendance énergétique et contribue à la réduction de notre vulnérabilité dans ce domaine.

Madame DA SILVA

Nous déplorons un manque de lisibilité des plans qui ont été transmis car nous peinions par exemple à saisir si le Campus Grand Parc allait être connecté. D'une manière générale, nous aimerions avoir une idée plus précise de la stratégie de développement de la géothermie à Villejuif.

Monsieur LIPIETZ

Le tuyau destiné à acheminer cette ressource vers le Campus Grand Parc a déjà été construit. Seuls les branchements sont en attente. Le devenir de la géothermie dépend de notre capacité à franchir des voies d'accès. Si nous avons réussi à passer sous le tramway, le passage de la D127 se révèle beaucoup plus délicat. L'implantation, qui reste une pure spéculation, du futur centre de données pourrait apporter une solution car il produira beaucoup de chaleur. Sinon, nous irons puiser de l'eau chaude un peu plus loin.

Il est inévitable que tous les hôpitaux optent pour la géothermie, même ceux qui étaient réticents au départ. Vous savez que le montant de votre facture d'électricité dépend, pour un tiers, du prix d'amortissement des installations et, pour un autre tiers, du prix du gaz et de l'électricité. Nous nous sommes affranchis de cette dernière variable grâce à la décision que nous avons prise en 2004.

Monsieur le Maire

J'ajoute que la Ville du Kremlin-Bicêtre a pris des engagements quant à son potentiel de chaleur et sa production d'eau chaude. Nos deux réseaux pourraient être connectés, notamment dans la partie Nord Est de la commune, à droite de la RD7 en venant de Paris. Le véhicule juridique nécessaire n'est pas encore défini mais nous pouvons l'envisager.

ADOPTION A L'UNANIMITE

33. Rapport n° 1-2362 : Créations de postes

Madame LEYDIER

Nous vous soumettons deux créations de postes. La première concerne la Direction des ressources humaines et s'apparente davantage à une régularisation. Il convient de renforcer les équipes qui accompagnent les agents en reclassement au sein de la collectivité ou en dehors. Les élus de la

0-2

majorité s'accordent à dire qu'il faut mettre l'accent sur leur déroulé de carrière et sur la mobilité interne ou externe. Il faut accompagner les agents en ce sens.

La deuxième création de poste est proposée au sein de la Direction de l'éducation. Nous n'avons pas anticipé l'ampleur qu'a pris la question de l'alimentation sous l'effet, notamment, de la loi EGalim. Nous vous soumettons la création d'un poste de coordinateur restauration alimentaire.

Ces deux postes ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité en commission.

Madame OUCHARD

Je suis étonnée par l'intitulé du poste que je ne comprends pas, et aucune description de missions ne figure au dossier. Quelles vont être les missions de cette personne ? Quel profil recherchez-vous ?

Madame LEYDIER

La création de poste, si elle est approuvée, fera l'objet d'une procédure de recrutement et de la parution d'une annonce sur le site de la Ville. Nous créons les postes parce que nous avons identifié des besoins. Nous passerons ensuite à l'étape suivante. Au sein du Conseil municipal, vous adoptez la création de postes parce que nous estimons qu'il y a des besoins et donc on crée les postes et après, il y aura recrutement, mobilité interne, etc.

Madame OUCHARD

J'insiste. Vous devez bien, au préalable, cerner le profil de la personne à recruter.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

0 voix contre, 6 abstentions

34. Rapport n° 0-2343 : Élection des élues représentant la ville au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Monsieur COIS

Nous nous réjouissons de l'arrivée d'un troisième travailleur social. L'équipe est donc désormais au complet et cette situation tranche avec celle des autres collectivités. Les ressources dans le domaine du social ont été singulièrement réduites.

Le CCAS est un établissement public à part, indépendant de la commune, administré par son propre Conseil d'administration. Il dispose également de son propre budget. Nous avons d'ailleurs décidé d'y intégrer notre enveloppe dédiée à l'action sociale, soit environ 3 millions d'euros par an.

Cet espace est cogéré avec les citoyens puisque les décisions sont prises pour moitié par des acteurs associatifs et pour moitié par les représentants de la Ville. Ce mode de fonctionnement est précieux car il permet d'associer les personnes qui ont décidé de consacrer une partie de leur temps à la gestion sociale. Elles accompagnent les habitants les plus fragiles via de l'aide alimentaire ou du soutien scolaire.

Cette configuration permet en outre de rester en phase avec la réalité sociale de notre territoire et de réagir rapidement pour que chacun puisse avoir accès à une vie digne et émancipée. Elle contribue aux relations de confiance que nous avons tissées avec nos partenaires issus du monde associatif. Nous avons construit, ensemble, un ambitieux projet social.

Même si les changements au sein du Conseil d'administration demeurent marginaux et sont dus à des départs à la retraite d'acteurs associatifs, nous devons en prendre acte. Nous proposons une liste de huit élus appelés à siéger au sein de cette instance en plus du Maire, qui en est membre de droit. L'opposition occupe bien sûr une place.

La liste se compose de Madame OUCHARD, de Monsieur PLUSQUELLEC, de Madame BELLIN, de Monsieur SOFI, de Madame MUNOZ, de Monsieur OUAHRANI, de Madame LAMBILLIOTTE et de moi-même.

La délibération comprend un volet que je qualifierais « d'invisible » car nous avons invité les représentants associatifs désireux de venir siéger au sein de ce Conseil d'administration à se manifester. Nous avons reçu leurs candidatures. La Croix Rouge française et le Secours catholique continueront d'être représentés. Citons également la présence du Secours populaire français, d'Arpavie, spécialiste des seniors, de l'association Villejuifois solidaires ou encore du GAS (groupe d'accueil et de solidarité), qui intervient aux côtés des migrants. L'association Binkadi-so, qui est soutenue par le secteur Jeunesse de la ville, est représentée, ainsi que Justice et développement.

Madame ESCLANGON

Je vous informe que notre groupe va s'abstenir pour les votes à venir.

Monsieur le Maire

J'en profite pour remercier les agents du CCAS pour leur action.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

35. Rapport n° 0-2417 : Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire

Il est proposé que Madame LEYDIER intègre la deuxième commission municipale et que Madame MUNOZ rejoigne la troisième. Monsieur CHASTAGNAC devient Vice-Président de la première commission et Madame MORIN Vice-Présidente de la troisième.

Madame OUCHARD, votre groupe s'abstient-il pour toutes les décisions à venir et celle-ci ?

Madame OUCHARD

Oui.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

0-2

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

36. Rapport n° 0-2425 : Modification des représentant.es du Conseil Municipal à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Monsieur le Maire

Nous votons le remplacement de Monsieur MEYNE par Monsieur LAFON.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

37. Rapport n° 0-2429 : Modification des représentant.es du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Monsieur le Maire

Madame KACIMI remplace Monsieur CHASTAGNAC au sein du SIGEIF.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

38. Rapport n° 0-2428 : Désignation d'un nouveau conseiller municipal dit « correspondant défense » chargé des questions de défense

Monsieur le Maire

Nous proposons la candidature de Monsieur LAFON.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

39. Rapport n° 0-2427 : Modification des représentants.es de la commune siégeant au sein du Comité Syndical du Syndicat d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF94)

Monsieur le Maire

Madame LEYDIER représentera la Ville au sein du SAF94 en remplacement de Monsieur LAFON.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

0 voix contre, 6 abstentions

40. Rapport n° 0-2430 : Modification des représentants de la commune siégeant au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Monsieur le Maire

Monsieur LAFON remplace Monsieur CHASTAGNAC au sein du SIFUREP.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE 0 voix contre, 6 abstentions
Rapport n° 0-2431 : Modification des représentants.es de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Monsieur le Maire

Madame KACIMI remplace Monsieur CHASTAGNAC au sein du SIPPEREC.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

41. Rapport n° 0-2424 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des représentants du Conseil municipal de Villejuif - MGP

Monsieur le Maire

Madame KACIMI remplace également Monsieur CHASTAGNAC au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

42. Rapport n° 0-2423 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Modification des représentants du Conseil municipal de Villejuif - Établissement public territorial Grand Orly Seine-Bièvre

Monsieur le Maire

Toujours au sein de la CLECT, Madame KACIMI remplace Monsieur CHASTAGNAC au titre du Grand Orly Seine-Bièvre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

0-2

43. Rapport n° 0-2434 : Désignation d'un.e nouveau.elle représentant.e pour siéger au sein de l'ASL Paul Bert

Monsieur le Maire

Nous officialisons ici le rôle de Madame BRIENZA au sein de l'ASL Paul Bert.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
0 voix contre, 6 abstentions

44. Rapport n° 0-2376 : Vœu portant sur la situation au Proche-Orient

Monsieur DU SOUICH

En préambule, il est important de préciser que ce vœu procède d'une démarche collective. La Ville se joint ainsi aux autres communes membres du réseau de coopération décentralisée avec la Palestine. Ce vœu s'inscrit également dans le cadre de notre soutien au centre de santé Silouane, situé à Jérusalem Est depuis 2021. Nous recevons des nouvelles alarmantes de la part des professionnels de santé, et en particulier de son Président.

Une situation de guerre silencieuse et croissante, emprunte de vengeance, de haine, de règlements de compte et de représailles contre les palestiniens de Jérusalem se déroule dans un isolement total des médias, comme si Jérusalem était séparée, et isolée de ce qui se passe à Gaza. Depuis le début des événements, plus de 400 personnes de Jérusalem ont été arrêtées, 20 d'entre elles ont été tuées, dont 2 jeunes de Silouane, exécutés sous les yeux de leurs familles et de leurs amis. Plus de 25 maisons et installations ont été démolies à Jérusalem.

Permettez-moi un court moment de récit alternatif. Imaginons un instant que l'horreur innommable du 7 octobre aurait été un moment de vérité, qu'il aurait sonné l'échec de la politique des murs, de la stratégie de séparation et de rapports de force. Je le dis parce qu'il ne faudrait pas oublier que d'autres solutions existent : le recours à des forces d'interposition, à des forces non-violentes pour mettre en place des médiations et structurer des réparations en justice. Ces solutions sont référencées par l'ONU, qui n'a cessé de tenter d'amener ces solutions sur la table ces dernières semaines. C'est toujours possible, c'est toujours la finalité qui doit être poursuivie, car c'est ce qui permet la coexistence et le respect de la dignité humaine. Au lieu de cela nous avons assisté au concert tonitruant du soutien inconditionnel qui a enclenché un déferlement de dévastations faisant succéder les actes d'horreur aux actes d'horreur. Les peuples israéliens et palestiniens n'ont jamais autant souffert, d'après les rapports de l'ensemble des ONG. Jamais autant souffert depuis les premières résolutions de l'ONU citées en considérant dans ce vœu.

Nous fêterons, le 10 décembre, le 75^e anniversaire de la déclaration universelle des droits humains, dont je voudrais citer le 1^{er} article pour conclure : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit ». Ce n'est pas ce à quoi nous avons assisté ces dernières semaines. C'est ce que rappelle ce vœu, en pronant des solutions sur lesquelles tout le monde s'accorde, et qui vont vers une logique à deux états, une fraternité restaurée, bref, un avenir possible. C'est pour cet avenir possible que j'espère que nous aurons l'unanimité sur ce vœu.

Madame ESCLANGON

Je suis choquée par votre intervention Monsieur DU SOUICH. Je m'apprêtais à dire que je trouvais ce vœu très équilibré. Je veux être sûre de bien comprendre votre position. Considérez-vous que l'attaque du 7 octobre revêt en quelque sorte une forme de légitimité ? Vous avez en effet affirmé que des solutions auraient pu être mises en œuvre pour éviter un tel drame.

Monsieur DU SOUICH

J'ai indiqué qu'il existait bel et bien d'autres solutions à la suite du 7 octobre. L'ONU ne cesse d'ailleurs de les mettre sur la table.

Monsieur le Maire

C'est très clair. Je pense que ce sujet mérite mieux qu'une énième polémique pour tenter de discréditer tel ou tel propos.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur le vœu.

Madame ESCLANGON

Il est évident que ce vœu poursuit des objectifs louables. Qui peut prétendre ne pas plaider pour un retour à la paix quand chaque jour, ce terrible conflit apporte son lot de traumatismes et de morts pour les populations civiles ?

Nous saluons la position équilibrée qui transparaît dans le libellé de ce texte. À la suite d'une publication sur les réseaux sociaux de Madame l'adjointe à la Jeunesse, je dois dire que nous avons craint que vous adoptiez une autre vue. Finalement, la raison a fini par l'emporter - ou la vision de Fabien ROUSSEL.

Nous regrettons toutefois le manque d'objectivité de certains propos. Vous laissez entendre qu'il n'existe pas de voie diplomatique entre la France et Israël alors que le Président français a été dès le premier jour présent sur ce front. Vous sous-entendez que le Gouvernement français n'a pas appelé à la paix alors qu'Emmanuel Macron a proposé une initiative le 10 octobre dernier basée sur trois piliers indissociables : une coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, la protection des populations civiles, conformément au droit international, et la reprise d'un processus politique en faveur d'une solution à deux États, en paix et à proximité l'un de l'autre.

Vous laissez penser que la France ne prend pas part à l'aide humanitaire alors qu'elle a voté la résolution de l'ONU sur ce sujet le 27 octobre dernier. Deux bâtiments militaires ont été déployés pour servir d'hôpitaux et la France a participé aux discussions avec l'Égypte pour qu'elle accepte d'aménager un couloir humanitaire. Vous sous-entendez que la France n'est pas active dans les discussions entourant la libération des otages alors qu'elle y contribue depuis le premier jour. 3 otages français ont justement été libérés ce matin.

Vous indiquez que la France mène le blocus contre Gaza depuis 2007 alors que ce dernier concerne Israël et l'Égypte. Vous affirmez, enfin, que la France ne défend pas la reconnaissance des deux États alors que s'il est bien une constante dans la politique étrangère de notre pays depuis 1967,

quel que soit le bord politique des gouvernements qui se sont succédés, c'est bien le soutien à cette solution.

Nous trouvons votre vœu sévère et injuste à l'encontre du Gouvernement. Il agit bien plus que l'ensemble d'entre nous pour mettre fin à ce conflit. Nous sommes d'accord avec vous. Chaque vie compte, et c'est la raison pour laquelle nous allons voter ce texte. Permettez-nous également de formuler un vœu pour les Français qui sont morts le 7 octobre dernier parce qu'ils sont Français avant d'être juifs. Le nombre à ce jour est de 40 morts, et de 8 disparus. Notre prise de parole vise davantage à leur rendre hommage qu'à formuler des injonctions à l'encontre du Gouvernement qui n'attend pas notre vœu - et heureusement - pour agir.

Monsieur LIPIETZ

Nous voterons bien sûr ce vœu, que nous avons raccourci car nous l'avions trouvé assez long. Ces considérants sont relativement équilibrés. À mes yeux, il ne se prête pas du tout aux sous-entendus qui viennent d'être exprimés. Par exemple, le paragraphe sur la France ne fait que traduire la politique du Gouvernement français qui est menée au moins depuis Charles de Gaulle. Nous en sommes profondément convaincus.

Il est vrai que Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale a eu des mots malheureux en affirmant qu'Israël avait le droit de riposter. Sans oublier qu'il a fallu près de trois semaines de combat et des milliers de morts à Gaza, soit dix fois plus que lors de l'attaque du 7 octobre, pour que Joe Biden entrevoie la solution d'un pays à deux Etats, soit l'application pure et simple de la résolution votée par l'ONU en 1947.

Evidemment, cette possible issue n'apporterait pas toutes les solutions. Le Hamas, qui a mené une opération terroriste de masse, poursuivra ses agissements. Les précédents historiques nous enseignent que la partition d'un territoire entraîne toujours des conflits. Citons la guerre civile en Irlande de 1922, qui a provoqué une guerre qui a duré pendant des dizaines d'années, ou encore les événements ayant suivi la scission du Pakistan et de l'Inde en 1947.

Malgré ces difficultés, je reste convaincu que la création de deux États demeure la seule issue possible. Le maintien d'un seul Etat signifierait purement et simplement l'écrasement des Palestiniens par Israël. En somme, le vœu tel qu'il été formulé a été parfaitement écrit car il rend compte du consensus rationnel qui est en train de se dessiner sous nos yeux après ces atrocités. Monsieur Biden lui-même a employé le terme de cessez-le-feu.

En adoptant un tel texte, la Ville de Villejuif s'honore en portant une seule voix et en affichant ses convictions vis-à-vis du Gouvernement.

Madame OUCHARD

Je suis désolée de rompre ainsi cette unanimité. Les membres de mon groupe ne voteront pas ce vœu pour des raisons qui leur appartiennent et que je n'évoquerai pas. Nous sommes choqués par le nombre de morts et par les attaques contre les hôpitaux.

Monsieur WEBER

Nous voterons ce vœu au nom du groupe Réinventons Villejuif écologistes et socialistes. Nous le trouvons très équilibré alors qu'il procède d'un exercice très compliqué. C'était d'ailleurs déjà le cas des publications signées par la majorité ou par Monsieur le Maire sur ce sujet. Elles tranchent, en ce sens, avec les propos qui sont publiés sur les réseaux sociaux et qui ne reflètent que des vues personnelles. Nous nous retrouvons pleinement dans le vœu, mais uniquement dans celui-ci.

Monsieur MEYNE

Nous allons à notre tour approuver ce texte. Quand la situation semble inextricable, il faut revenir à des fondamentaux et selon moi, il s'agit de la résolution de l'ONU de 1947, qui pose les bases d'une solution à deux États. Il n'existe pas selon moi d'autres alternatives même si ce chemin s'annonce très long.

Villejuif avait inscrit, sur ses panneaux d'entrée de ville, la mention « Villejuif messagère de la paix ». Nous nous inscrivons pleinement dans cette tradition.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas compris, Madame OUCHARD, si vous souhaitez vous abstenir ou ne pas prendre part au vote. Cela change le sens du vote et brise notre unanimité.

Le groupe ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Madame OUCHARD et M. TOUNKARA ne prennent pas part au vote

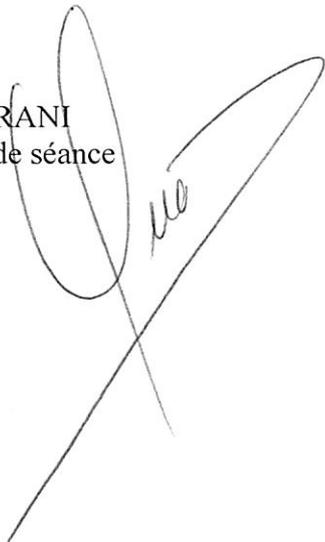
Monsieur le Maire

Si toutes les communes formulaient un tel vœu, le Gouvernement pourrait s'appuyer sur ces diverses prises de position pour mener son action. Je ne veux pas polémiquer ou le critiquer. Je veux renforcer le poids de la France en affichant le soutien unanime de la population de ce pays pour une solution à deux États dans cette région du monde.

Je vous signale enfin que Madame Virginie Catto, en charge de l'aménagement, a été déchargée de ses fonctions. Je me dois de vous l'annoncer dans cette instance.

La séance est levée à vingt-trois heures vingt.

M. OUAHRANI
Secrétaire de séance



M. Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

